

# Monuments infos

Novembre 2009

Numéro 54

**Les vacataires parisiens obtiennent 46 CDI à temps plein !!**

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



## SOMMAIRE... SOMMAIRE... SOMMAIRE

L'édito en page 2 donne le ton de votre nouveau numéro « Monuments Infos » : l'heure est à la lutte et certains nous montrent déjà la victoire ! Bingo puisqu'en page 3, les vacataires qui nous promettaient il y a deux mois une révolution ont eu en partie gain de cause non pas version Révolution française 1789 mais plutôt version Révolution des ceillets au Portugal en 1974. Au moment où paraît votre journal syndical préféré, rien n'est encore définitivement arrêté mais les chambres législatives sont en train de nous concocter une nouvelles vague de décentralisation et de privatisation que vous pourrez lire de la page 4 à la page 6 : citoyens, affûtez vos baïonnettes ! Il en est d'autant plus urgent qu'en pages 6 et 7, les forces réactionnaires s'en prennent aux fonctionnaires et ne nous y trompons pas à tous les emplois publics. Toujours page 7 : conseil d'administration et déménagement des agents ou comment le Tiers Etat a quitté l'Assemblée ! Pages 8, 9 et 10 : les révoltes carcassonnaises ont remplacées l'hérésie cathare mais échapperont-elles aux répressions que cette dernière a connu... à suivre dans ce numéro mais également le prochain... Pages 10, 11, 12 et 13 : CHS NOIDF où l'on constate à quel point l'ennemi se cache sous bien des formes et que l'on est vraiment à l'abri de rien (voir dessin)... Courage, fuyons ! Pages 13, 14 et 15 : un CTP dont moult points pourraient bien entraîner quelques séditions... Page 15 : le remake la guerre de vingt ans (1209-1229) en pays cathare n'aura semble t'il pas lieu à Carcassonne. Pages 16 et 17 : retour de la rubrique histoire sociale où comment nos aînés nous montraient que la résistance n'est pas le fruit d'une époque ou d'un contexte mais qu'elle est quotidienne. Pages 17 et 18 : quelques brèves où la résistance se fait du bout de la plume... notamment d'un philosophe. Page 19 : vous pourrez lire qu'une figure emblématique de la Révolution n'est plus souhaitée à la Conciergerie, à croire que le CMN perd la mémoire quand d'autres ont perdus leurs têtes... Enfin, à ceux qui se demandent « Mais que font les syndicats ? », ben maintenant – pour la CGT en tout cas – ça y est vous savez ! Il ne vous restera plus qu'à remplir le petit bulletin d'adhésion pour rentrer l'Histoire de ceux qui ont pris part aux luttes et aux résistances dans des périodes souvent bien plus difficiles que la nôtre.

12, rue de Louvois (2ème étage) 75002 Paris tél : 01.40.15.51.70/71 fax : 01.40.15.51.77  
mail : [snmh.cgt@culture.gouv.fr](mailto:snmh.cgt@culture.gouv.fr) / site internet : [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)



## « Ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent »

**Victor Hugo**

Ces premiers vers d'un poème du grand homme littéraire et combattant politique que fût Victor Hugo sont en résonance avec l'actualité politique et sociale mais aussi – et surtout – avec ce que vous pourrez lire dans ce numéro du Monuments Infos.

Les luttes sont nombreuses : présentes ou bien iminentes. Elles nous concernent à plus d'un titre : que ce soit sur un plan professionnel, d'usager, de citoyen ou bien plus intimement, à titre personnel. Du projet de privatisation de la Poste cassant ainsi à terme un service public dont chacun d'entre nous a accès, au sous-effectif des hôpitaux que l'on ne cesse d'asphyxier en termes de moyens humains et financiers, de l'accès aux soins qui devient de plus en plus cher, du plan social que connaît la Fonction publique... des vagues de licenciements dans le privé et de son corollaire : la hausse des profits, la coupe est plus que pleine pour que chacun se sente concerné et par conséquent se mobilise.

Parallèlement, de nombreuses luttes existent également au sein même du ministère de la Culture et du Centre des monuments nationaux.

Ainsi, au **Centre Georges Pompidou**, le restaurant Georges est occupé depuis le mois d'octobre par des travailleurs sans-papiers travaillant pour le groupe Costes. Cette mobilisation n'est malheureusement pas un fait isolé et existe sur l'ensemble du pays. Des hommes et des femmes exploités se battent aujourd'hui pour leur dignité alors même que nombre d'individus se font reconduire à la frontière dans des conditions peu dignes d'un pays qui se prétend celui des droits de l'homme. Leur lutte a déjà rencontré nombre de victoires au travers des régularisations. N'oublions pas, même si cela existe de manière parcimonieuse, que certains de nos collègues au CMN connaissent ou ont connu de telles situations. C'est un combat quotidien et qui malheureusement peut durer des années. La section CGT-Pompidou avec la CGT Culture et la CGT Paris se battent à leurs côtés et une lettre ouverte a interpellé le ministre de la Culture. Au ministère comme au CMN, nous demandons qu'existe une charte sociale pour les salariés travaillant dans la sous-traitance.

Un an après que la médecine du travail ait rendu un rapport et que le SNMH-CGT ait interpellé à maintes reprises le CMN sur la souffrance au travail d'agents du **château comtal de Carcassonne**, la situation durant l'été semblait être dans l'impasse. Les agents – fonctionnaires, contractuels, vacataires – ont su rester solidaires et mobilisés afin qu'enfin, les responsables du CMN entendent ce que depuis plus de deux ans ils subissaient. Si tout, à ce jour, n'est pas résolu, il est néanmoins à noter que s'il fût difficile pour les agents de se faire entendre, aujourd'hui un dialogue a pu se nouer, des erreurs ont été reconnues quant à l'évaluation de la situation, des premières solutions ont été apportées. Il aura fallu pour nombre d'entre eux avoir le courage de témoigner dans un premier temps par écrit puis de vive voix face aux autorités de l'établissement. Pour autant, n'étant jamais à l'abri d'une mauvaise surprise dans les situations de souffrance au travail, c'est bien un suivi vigilant qui devra être mis en place afin que certains cessent de s'arroger les pleins pouvoirs comme si les monuments ressemblaient à des baronnies féodales.

**A l'hôtel de Sully**, la mobilisation se construit également via une pétition intitulée « STOP » qui dénonce au travers du déménagement d'une partie des services du siège, les méthodes de management brutales qui ont actuellement cours à l'hôtel de Sully. Vous pourrez lire à ce sujet l'article concernant le conseil d'administration. Cette pétition a recueilli 130 signatures en seulement 24 heures ! La CGT s'inscrit pleinement aux côtés des agents et cherchera avec eux les solutions à mettre en place.

Enfin, et pour terminer sur les luttes en cours, saluons la magnifique victoire qu'ont menée **les vacataires accueil-surveillance de Paris** et ce sans même un jour de grève ! Non satisfaits d'une précarité qui s'était aggravée depuis février, une mobilisation s'est faite durant l'été. Mais je vous laisse lire cette épopée à la page suivante. Dès les premiers jours, le SNMH-CGT les a accompagné, rejoins ensuite par SUD et FO.

**Ces différentes luttes montrent que les travailleurs les plus fragiles (vacataires ou bien sans-papiers) n'hésitent pas à revendiquer des droits. Nul ne peut donc prétendre ne pouvoir défendre ses droits ou bien ceux de ses collègues. Si les travailleurs ne s'approprient pas leur propre lutte, il ne peut exister de solutions aux problèmes rencontrés. Et s'il n'existe jamais de recette miracle, il y a pourtant des ingrédients indispensables : solidarité, mobilisation, revendications, syndicats. Ces différents combats montrent bien une chose : l'unité fait la force !**

# **Une première bataille de gagnée dans la lutte contre la précarité !**

Après 5 mois de lutte et de mobilisation contre la précarité au CMN, les vacataires des monuments parisiens commencent enfin à voir le bout du tunnel ! Le SNMH-CGT combat à leurs côtés afin de dénoncer les conditions inacceptables dans lesquelles ils sont employés depuis des années pour certains. Avec des temps partiels imposés, des salaires de misère d'à peine plus de 700 €, une mobilité obligatoire ayant pour prétexte d'éviter la période de « carence », une flexibilité à tout va puisque même les vacataires dit « permanents » ne sont pas intégrés au planning perpétuel et ne sont là que pour servir de « bouche trou », il était grand temps que l'établissement et surtout le Ministère de la Culture réagissent et prennent enfin leurs responsabilités.

Depuis cet été, le SNMH-CGT s'est efforcé, avec les vacataires et les autres organisations syndicales, de construire le rapport de force nécessaire et a multiplié les actions pour enfin faire évoluer positivement la situation de ces personnels.

Tout d'abord, au travers de plusieurs heures mensuelles d'information syndicale, au cours desquelles les vacataires des différents monuments parisiens ont pu se rencontrer et dialoguer afin d'échanger leurs expériences et leurs vécus. Puis au travers d'une pétition rédigée par les vacataires parisiens eux-mêmes et que le SNMH-CGT a relayé auprès de tous les personnels dans tous les monuments du CMN. Cette pétition qui a recueillie plus de 300 signatures a été remise solennellement au Ministre le 4 septembre dernier. Au cours de cette réunion qui fut la première d'une longue série, les vacataires auront pu confronter aux autorités ministérielles la réalité de leurs situations.

**Le 18 septembre, à l'appel de la CGT-Culture et du SNMH-CGT, plus de 50 personnes se sont rassemblées au Ministère, rue de Valois, à l'occasion du lancement officiel des Journées du Patrimoine devant la presse.** Les personnels ont ainsi pu exprimer leur colère et interpeler Frédéric Mitterrand de vive voix sur la question de la précarité au CMN. **Le lendemain, à l'occasion des Journées du Patrimoine, les vacataires accompagnés de plusieurs militants des organisations syndicales, sont allés à la rencontre des visiteurs des monuments parisiens afin de les informer de « l'envers du décor » que constitue la réalité de leurs conditions d'emploi.**

Enfin, un préavis de grève nationale a été déposé par les organisations syndicales CGT, SUD et FO pour le samedi 24 octobre dans lequel les personnels revendiquent :

- un plan de titularisation en deux ans inspiré du protocole de fin de grève de 1999 à l'échelle du CMN, pour l'ensemble des vacataires employés sur besoins permanents et exerçant les missions statutaires d'accueil et de surveillance ;
- pendant la période transitoire, leur passage en CDI à temps complet sous statut de l'établissement en attendant leur titularisation ;
- la CDIisation à temps complet pour les vacataires employés sur besoins permanents et exerçant des missions CMN de billetterie/comptoir de vente.

Entre septembre et octobre, quatre réunions de négociation se sont tenues au Ministère en présence de représentants du cabinet, de la direction du CMN, des organisations syndicales et de plusieurs vacataires. À l'issue de ces rencontres parfois tendues, dont la dernière s'est tenue le 16 octobre, le Ministère a cédé sur la plus grande partie des revendications. Nous avons ainsi obtenu :

- la mise en place d'un plan de résorption de la précarité sur trois ans par un recrutement dit « sans concours » avec, pour 2010 et 2011, l'ouverture de 10 postes chaque année et la constitution d'une liste complémentaire. Ainsi, ce sont 20 postes à minima qui doivent être ouverts pour les deux ans à venir. Pour 2012, une nouvelle rencontre est prévue afin de mesurer les besoins restant à couvrir et le nombre de postes encore à pourvoir. De plus, ces postes seront fléchés sur les monuments parisiens ;
- pendant la période transitoire et en attendant la titularisation, les vacataires parisiens employés sur des besoins permanents sur des missions d'accueil et de surveillance, se verront proposer un CDI à temps complet. Ils seront intégrés au statut de l'établissement en groupe 1 niveau 1 avec reprise de leur ancienneté. Ces contrats prendront effet dès le 1er décembre 2009. Un courrier leur sera d'ailleurs envoyé par la direction du CMN fin octobre pour le leur signifier ;

• comme tout agent permanent, les vacataires ainsi CDIés seront intégrés au planning perpétuel ;

• enfin, le Ministère et le CMN se sont engagés à étudier la situation des vacataires des monuments des autres départements ainsi que ceux exerçant des missions de billetterie/comptoir de vente.

**La détermination et la mobilisation exemplaire des personnels ont permis de gagner de réelles avancées mais nous devons rester extrêmement vigilants quant à la mise en oeuvre de toutes ces mesures.**

Cette victoire, si importante soit elle, ne doit cependant pas faire oublier que le problème de la précarité est encore loin d'être totalement résolu au CMN. Concernant les vacataires en région le SNMH-CGT va demander l'ouverture de nouvelles négociations afin que ces personnels soient à leurs tours stabilisés dans les meilleurs délais en attente de leur titularisation. Quant aux vacataires billetterie/comptoir, rien n'empêche l'établissement de les CDIser sur du temps complet dès maintenant. Dans les deux cas, le SNMH-CGT saura rappeler le Ministère et le CMN à leurs engagements.

**Que ce soit dans la filière jardin aujourd'hui moribonde dont une grande partie de l'effectif est composé de précaires quand l'activité n'est pas encore externalisée, les conférenciers, CAC et autre CAE, sans aucun statut et qui sont, au mieux, vacataires permanent à 105 heures, ou encore les chargés d'inventaires de la direction scientifique, autant de personnels qui sont en droit d'exiger la reconnaissance de leurs compétences et de leurs métiers.**

**Vacataires, contractuels et fonctionnaires.**

**Caissiers, vendeurs, adjoints d'accueil, jardiniers, conférenciers, chargés d'inventaire et personnels administratifs.**

**Tous ensemble continuons d'exiger de vrais emplois pour la Culture !**

# Décentralisation, externalisation, n'ont pas dit leur dernier mot... nous non plus !

Souvenez-vous, il n'y a pas si longtemps que ça, c'était en 2004, le gouvernement Raffarin lançait sa grande réforme sur la décentralisation. On trouvait à l'époque que la France était trop centralisée, trop « jacobine » et qu'il fallait donner plus d'autonomie aux régions, mais qu'on ne s'y trompe pas, il s'agissait déjà d'un désengagement massif de l'État destiné à transférer le coût des services publics de proximité sur les collectivités et aussi contenter quelques baronnies et amitiés politiques locales.

D'ailleurs, le gouvernement s'en mordit les doigts quelque mois plus tard avec la déroute électorale magistrale que subira la droite aux élections régionales. Depuis lors, 20 régions sur les 22 que compte notre beau pays, sont administrées par la gauche, ce qui n'aura pas empêché Sarkozy et ses sbires d'arriver au pouvoir...

Bref revenons à notre sujet. Avec la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés

leurs groupements, sous réserve du respect des clauses des dons et legs, la propriété des immeubles classés ou inscrits au titre du titre II du livre VI du code du patrimoine figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État, ainsi que la propriété des objets mobiliers qu'ils renferment appartenant à l'État ou au Centre des monuments nationaux. Cette liste peut également prévoir le transfert d'objets mobiliers classés ou inscrits appartenant à l'État. Ces transferts sont effectués à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraires.

La demande des collectivités territoriales ou de leurs groupements doit être adressée au représentant de l'État dans la région dans les douze mois à compter de la publication du décret mentionné à l'alinéa précédent. »

Les collectivités territoriales (les régions, les départements et même les communes) ont pu ainsi demander le transfert, à leur profit, de la propriété des monuments et de leur collections, à titre gratuit. Pas n'importe lesquels cependant,

par exemple) ou encore les anciens lieu du pouvoir (tel Versailles ou le Louvre) devaient rester dans le giron de l'État, de même que l'ensemble des cathédrales. Les lieux de commémoration (comme l'Arc de Triomphe ou la colonne de Juillet) ont également été écartés. Les difficultés ou la complexité liées aux conditions de conservation ont aussi fait partie de la réflexion. Ainsi, les grottes préhistoriques ne figurent pas non plus dans la liste. Enfin, la notion « d'intérêt national », plus que contestable et tout à fait subjective, entrain également en ligne de compte. Comme on pouvait s'y attendre, cette méthode de classement a abouti à de nombreuses aberrations comme pour le château du Haut-Koenigsbourg en Alsace, qui, selon la commission, ne présentait pas d'intérêt national majeur ! Pourtant ce monument a été le témoin des relations et de l'histoire franco-allemande à travers les siècles et au delà du simple « intérêt national », c'est peut-être sur la notion de patrimoine européen qu'il aurait fallu s'interroger. Autre exemple, la cité d'Aigues-Mortes, bâtie par Saint-Louis pour affirmer la présence de l'État royal dans la région et qui deviendra plus tard, un lieu de détention des protestants. La commission n'a rien trouvé de mieux que de préconiser le démembrement du monument, avec d'un côté la tour Constance, haut lieu de mémoire et de commémoration protestante, qui, à ce titre devait rester dans le giron de l'État et de l'autre, les remparts dont le transfert aux collectivités était souhaitable ! **Rendons tout de même grâce à la commission Rémond, car à l'inverse, elle préconisait également le retour à l'État de certains sites ou monuments appartenant aux collectivités. Bien entendu, le gouvernement n'aura pas été jusque là.**



et responsabilités locales dite loi de décentralisation, ce sont des pans entiers des services publics qui se trouvent transférés aux régions. Les transports, la voirie, les grands équipements (aéroports...), le logement, la formation professionnelle, le tourisme, les minimas sociaux (RMI, allocations diverses...) et bien sûr, le patrimoine. L'État compensant financièrement une partie des coûts, mais une partie seulement, ce qui explique l'alourdissement non négligeable des contributions locales (taxe d'habitation et impôts fonciers) comme chacun aura pu le remarquer dernièrement sur sa feuille d'imposition...

Conformément à l'article 97 de la loi, « L'État ou le Centre des monuments nationaux transfère aux collectivités territoriales qui en font la demande ou à

uniquement ceux figurant sur la liste établie par le Conseil d'État. Cette liste a été le résultat des travaux d'une commission présidée par l'historien René Rémond. Pour l'anecdote, faisaient également partie de cette commission deux sénateurs, Yves Dauge (P.S.) et Jacques Legendre (U.M.P.) tous deux actuellement membres du Conseil d'Administration du CMN, ce qui, vous l'aurez compris, n'est pas de très bon augure pour la suite ! La commission s'est donc penchée sur près de 600 monuments appartenant à l'État dont la centaine gérée par le CMN. Ça tâche a été de déterminer quels monuments pouvaient être décentralisés ou pas, selon un certain nombre de critères loin d'être objectifs. Sans entrer dans le détail, tous les immeubles de représentation nationale (les palais de la République comme l'Elysée

D'aucuns pensent qu'il est encore trop tôt pour tirer un bilan de cette première vague de décentralisation puisque les derniers monuments ont quitter le CMN début 2008. Rien n'empêche cependant de faire un premier état des lieux chiffrés. Parmi la centaine de monuments gérés par le CMN, la commission Rémond a estimé que près de la moitié d'entre eux -42 pour être exact- pouvaient être décentralisés. Une quinzaine de collectivités ont candidatés et au final ce ont « seulement » 11 monuments qui ont été transférés. (château du Haut-Koenigsbourg, dolmen de Peyrelevade, château de Châteauneuf-en-Auxois, site de Fontaines Salées, château et domaine de Chaumont, site de la Graufesenque, chapelle des Carmélites, maison du maréchal Foch, abbaye de Silvacane, château de Tarrascon, abbaye de Jumièges). C'est que l'entretien d'un monument coûte cher et les collectivités n'ont pas forcément les moyens. De plus, mis à part le Haut-Koenigsbourg, tous les autres monuments proposés à la décentralisation étaient déficitaires et donc n'intéressaient pas les collectivités déjà fortement endettées. Par ailleurs,

s'est également posé la question du transfert des personnels. Si les fonctionnaires ont eu le choix entre intégrer la fonction publique territoriale ou la mutation, les contractuels du CMN ont dû rester sur place, ce qui a pu occasionner quelques problèmes. L'exemple le plus parlant est sans doute celui de l'abbaye de Silvacane où, plusieurs semaines après le transfert, les personnels étaient toujours sans aucune nouvelle de la commune de la Roque-d'Anthéron leur nouvel employeur !

**Dans son rapport d'octobre 2009, la Cour des Comptes qualifie le résultat de « décevant ». et souligne que paradoxalement, l'opération s'est révélée coûteuse pour l'État.** Et le rapporteur de conclure : « [...] comme il était prévisible, les demandes des collectivités se sont concentrées sur des sites aisés à exploiter, soit parce qu'ils n'exigent pas de personnels spécifiques, soit parce qu'ils sont déjà bénéficiaires. » La réponse du Premier Ministre est malheureusement sans surprise. Pour lui, le résultat de la décentralisation de 2004 est décevant car le dispositif n'a pas été assez loin et le principe de la liste issue des travaux de la commission Rémond « [...] n'a pas permis aux collectivités d'avoir une totale liberté de choix. »

**Les derniers monuments à peine partis, alors que beaucoup pensaient que l'orage était définitivement passé, le gouvernement Fillon remettait le couvert dès la fin de l'année 2007.** Désormais, la décentralisation porte un nouveau nom

***“Désormais, la décentralisation porte un nouveau nom : Révision Générale de Politiques Publiques (RGPP)”***

: Révision Générale de Politiques Publiques (RGPP). Dans un rapport présenté le 12 décembre 2007, le ministre du Budget Éric Woerth préconise en effet le « *Transfert de la propriété ou la gestion de certains sites patrimoniaux aux collectivités territoriales sur une base volontaire* ». Autrement dit, **une décentralisation étendue à tous les monuments et sans limite de temps. Il n'est plus question de liste, de critères ni de commission mais d'une grande braderie où chaque collectivité pourra faire son marché de manière illimitée et revendiquer n'importe quel monument. Plus grave encore, il serra laissé au choix le transfert de propriété ou de gestion.** Ainsi, une collectivité qui n'aurait pas les moyens de se « payer » un monument, pourrait tout de même en assurer la gestion et en récolter les bénéfices, sinon en terme financier, du moins en terme d'image, d'électorat ou de retombées indirectes sur l'économie locale, tandis que l'État continuerait à en assumer les charges liées à la conservation et l'entretien ! Ce discours, sera repris et répété tel un leitmotiv au travers des décisions prises par les différents Conseils de Modernisation des Politiques

Publiques (CMPP) qui rythmeront l'année 2008.

Avec la crise économique et les difficultés financières toujours accrues des collectivités, la décentralisation ne semblait plus vraiment d'actualité ces derniers temps, à tel point qu'on en a plus entendu parler depuis le début de l'année 2009. Et lorsque nous posions la question aux autorités ministérielles, elles nous répondaient vaguement que, si l'idée n'était pas totalement abandonnée, la décentralisation ne faisait plus partie des priorités du Ministère. De son côté, la direction du CMN n'a rien trouvé de mieux que de faire du « lobbying » pour tenter de se mettre les élus locaux dans la poche et ainsi éviter qu'ils ne soient un peu trop gourmands le moment venu. N'est-ce pas dans ce but clairement avoué que la nouvelle Direction des Relations Extérieures (DRE) a été créée ? Au même moment, les dirigeants du CMN répétaient à qui voulait l'entendre que la RGPP ne concernerait pas notre établissement et qu'il ne fallait donc pas s'inquiéter !

**Seulement voilà, le Premier Ministre l'a annoncé dès la rentrée de septembre, la RGPP passe en phase 2, il s'agit maintenant de s'attaquer aux établissements publics du Ministère dont le CMN fait partie.** Développement des ressources propres, baisse des subventions, suppression de postes par le non remplacement d'un emploi public sur deux partant à la retraite et, pour le CMN, une nouvelle vague de décentralisation ! **Il ne manquait plus qu'un cadre réglementaire, c'est chose faite depuis début octobre avec la publication officielle du Projet de Loi de Finances 2010 (PLF). L'article 52 annonce en effet une évolution radicale des règles et possibilités de transferts de monuments aux collectivités territoriales.** La mesure consiste à modifier l'article 97 de la loi du 13 août 2004 en instaurant le principe d'une possibilité transfert généralisé (plus question de liste) et sans limite de temps.

Parallèlement, on sait que des projets d'externalisation massive de la filière accueil et surveillance sont en préparation. Depuis quelques années, la privatisation de certaines missions a déjà pénétré de manière insidieuse dans nos établissements. Ainsi

***“Parallèlement, on sait que des projets d'externalisation massive de la filière accueil et surveillance sont en préparation”***

au Louvre, l'accueil de la pyramide et la sécurité des abords extérieurs ont été confiés à une entreprise de gardiennage. Même chose au musée d'Orsay. Le Ministère lui-même n'y échappe pas puisque l'accueil du bâtiment des Bons Enfants a aussi été externalisé. Au CMN, la surveillance de nuit de la

Villa Savoye et du domaine national de Saint-Cloud ont été confiés au privé, alors même qu'il existe des logements de fonction. Quant au château d'Angers c'est la télésurveillance qui a partiellement remplacé les agents d'astreinte. De même, la filière des jardins (Champs-sur-Marne, Saint-Cloud) est de plus en plus abandonnée des services de l'État et vouée au privé, mettant ainsi en péril un savoir-faire qui lui aussi constitue un véritable patrimoine, vivant pour le coup ! Sans parler des entreprises qui assurent le ménage alors que le CMN pourrait généraliser le recrutement d'agents d'entretien. Ou encore de la société qui gère les audio-guides, alors que l'établissement pourrait très bien envisager de le faire en interne, comme c'est d'ailleurs déjà le cas sur certains sites. Enfin, pas plus tard que l'année dernière, des tentatives d'externalisation de l'accueil et de la surveillance du domaine du Palais-Royal et des tours de Notre-Dame ont échoué sous la menace de mouvements de grève !

Le rapport d'information parlementaire du 4 octobre 2009 sur « *l'optimisation des dépenses publiques et la suppression des structures publiques inutiles [sic !]* » va même beaucoup plus loin. **Pour l'auteur, il convient de concéder la gestion tout entière de certains sites à des opérateurs privés.** La commune de Nîmes, citée en exemple, a en effet confié à Culturespaces, une société anonyme filiale du groupe Suez, la gestion des trois monuments les plus emblématiques de la ville (notamment les arènes). Cette société étant en charge, non seulement de l'exploitation, mais également de l'entretien desdits monuments.

Quel est le lien avec la décentralisation ? Il est justement là. **Décentralisation et privatisation (appelons un chat un chat) vont de paire.** Les collectivités sont demandeuses car les monuments ont beaucoup à leur apporter en terme d'image et de développement touristique, mais elles n'ont pas forcément les moyens de les entretenir ni la volonté de s'encombrer avec la gestion quotidienne. La solution qu'offre des sociétés privées comme Culturespaces est donc idéale, car non seulement elles supportent la plupart des coûts, mais en plus elles reversent une redevance annuelle aux collectivités. Autrement dit, c'est du tout bénéf ! Bien évidemment, de projets culturels et de notion de service public il n'est aucunement question ; quant aux conditions d'emploi et de travail du personnel... Et ce n'est pas par hasard si, quelques lignes plus haut, le CMN est cité en parallèle. Plus inquiétant encore la conclusion du rapport : « [...] la décentralisation suppose un transfert de coût. Un transfert de bloc de compétences systématique pour toutes les collectivités, sans nouvelles ressources ne serait évidemment pas acceptable. »

La menace est bien réelle. A terme, c'est la question de l'existence même du CMN qui est posée. Car comme chacun sait, c'est la fameuse « péréquation » et la mutualisation des moyens qui permet à notre établissement de survivre et d'ouvrir à la visite tous les monuments même les moins fréquentés.

Aujourd'hui, c'est un secret pour personne, les trois quart des monuments sont largement déficitaires et ce sont les 6 monuments les plus rentables qui font vivre les 90 autres. Que se passera-t-il si demain l'Arc de Triomphe ou le Mont-Saint-Michel étaient décentralisés ? Bien sûr, dans un premier temps, le Ministère compenserait peut-être les pertes par une subvention, mais pour combien de temps ? Ce financement sera-t-il pérenne ? Dans le contexte actuel de RGPP et d'autonomie accrue des établissements publics, on peut se permettre d'en douter. Enfin, au delà de l'aspect purement financier,

n'oublions pas que le CMN forme un réseau, un tout cohérent représentatif du patrimoine de notre pays qui comprends aussi bien des grottes préhistoriques que des sites archéologiques antiques, des châteaux, des forteresses, des bâtiments religieux, des maisons d'hommes et de femmes célèbres, des bâtiments d'architecture moderne, des lieux de souvenirs et de commémoration... C'est donc également notre conception du service public culturel, nos missions et nos métiers qui sont menacés.

**Le PLF 2010 va être discuté à l'Assemblée et au**

**Sénat dans les semaines qui viennent. Il sera sans doute voté courant décembre pour une mise en application dès l'année prochaine. La CGT-Culture a d'ors et déjà porter cette question à l'ordre du jour du CTP ministériel du 19 novembre§.**

**La résistance et la mobilisation s'imposent donc dès maintenant ! Si nous n'agissons pas aujourd'hui, qui sait où nous serons tous demain ?**

## « Les attaques contre le statut général sont synonymes de reculs pour tous »

Le journal service public n°145 de septembre-octobre 2009 a accordé une tribune à Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT et ancien secrétaire général de la CGT Culture.

Nous vous proposons des passages de cet article mettant en perspective la politique gouvernementale de ces dernières années visant à une véritable saignée de la fonction publique dont le but à terme est de la livrer au secteur marchand et dont ses missions – être au service de l'intérêt général et instaurer une égalité de traitement entre tous les citoyens – disparaîtraient alors purement et simplement.

« Dès son élection, le président de la République a annoncé de profondes mutations pour la fonction publique. Pour initier cette « révolution culturelle » (sic), les premières mesures prises ont consisté à accentuer les suppressions d'emplois dans le cadre du principe, érigé en dogme, du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Pour la seule fonction publique de l'Etat, plus de 70 000 postes ont déjà été supprimés en trois exercices budgétaires, chiffre auquel il faut ajouter la fin de près de 100 000 contrats, du fait en particulier de l'extinction du dispositif Emploi jeunes.

Alors même que la Cour des comptes estime que ces mesures n'auront qu'un impact mineur (0,8%) sur la résorption de la dette publique, et que la crise économique met en évidence la nécessité d'un renforcement de l'intervention publique pour garantir les solidarités nationales, le Gouvernement persiste et signe : pour 2010, le Premier ministre vient de supprimer 34 000 postes supplémentaires. Si ces orientations sont menées à leur terme, eu égard aux départs en retraite programmés

d'ici 2012, la mandature de Nicolas Sarkozy est susceptible de se traduire par la disparition de près de 300 000 emplois (sur un total de 2,5 millions) dans les services et établissements de l'Etat.

Outre les effets prévisibles sur le niveau de chômage, cette politique a des conséquences désastreuses sur les missions, des pans entiers transférés au secteur marchand tandis que d'autres sont purement et simplement abandonnés. En corollaire, on assiste à une valse de suppressions et de fusions de services sous couvert de la désormais trop fameuse RGPP. »

S'exprimant sur la loi dite de mobilité qui est a été votée en catimini cet été, Jean-Marc Canon explicite « les dispositifs disposés à favoriser les passerelles entre les ministères ou entre les différentes fonctions publiques ont peu à voir avec la mobilité volontaire mais beaucoup avec du reclassement subi, y compris sur des fonctions très éloignées de celles auxquelles les fonctionnaires ont postulé au moment de leur concours. De même, la position de « réorientation professionnelle » qui est susceptible de déboucher sur une mise à disponibilité d'office après trois propositions d'affectation, doit être regardée comme la possibilité, désormais ouverte à l'administration, de procéder à des licenciements pour motif économique. Toutefois, la loi « mobilité » ne saurait être analysée comme le seul « plan social » d'une politique d'austérité qui ne dirait pas son nom. En effet, plusieurs articles remettent fondamentalement en cause les principes qui, depuis 60 ans, fondent le statut général des fonctionnaires. Ainsi, les possibilités de recruter par contrat sont élargies de manière très importante dans les trois versants de la fonction publique tandis qu'est ouverte la possibilité, pour un même agent de travailler à temps incomplet pour le compte de plusieurs employeurs. Déjà les modifications

statutaires, introduites notamment en 1987, ont abouti à ce qu'aujourd'hui, sur 5,2 millions d'agents des trois fonctions publiques, plus d'un million sont des non titulaires ».

La ligne à suivre est tracée – celle des pays anglo-saxons- et de nouvelles mesures sont à venir en matière d'emploi et de rémunération : « A l'instar de ce qui prévaut dans les pays anglo-saxons, nombre de libéraux voudraient substituer au statut de carrière actuellement en vigueur un statut d'emploi, les relations des agents avec leur employeur devant, pour eux, être régies dans le cadre de contrats individuels et non plus collectivement en application de la loi. On comprend mieux ainsi le contenu de la « révolution culturelle » auquel les fonctionnaires sont invités. Il s'agit d'abandonner un statut législatif dans lequel l'agent en tant que citoyen est au service la nation pour une relation de subordination à un employeur dans le cadre d'un contrat de droit commun.

La volonté gouvernementale de mettre en place un système de rémunération prenant en compte principalement les tâches exercées et le mérite, participe de la même logique d'individualisation. Mais le projet de mettre en place – dès 2010 ! – l'intéressement collectif dans la fonction publique jette un éclairage complémentaire sur la philosophie du Gouvernement. Il s'agit également d'introduire à tous les niveaux de gestion des critères directement issus du secteur marchand, où profit et rentabilité deviennent les objectifs principaux. »

En guise de conclusion et pour rappeler les positions de la CGT, Jean-Marc Canon conclut : « Pour la CGT, les principes du statut des fonctionnaires, fondés sur la carrière et liant les droits et obligations des agents, préservent tous les citoyens de pratiques

clientélistes et discriminatoires. De ce fait, le statut présente une garantie fondamentale de la continuité du service public et de l'égalité de traitement des usagers et constitue un acquis de la société toute entière.

Cela ne signifie pas, pour autant, qu'il s'agisse d'un texte sacré dont toutes les dispositions doivent être immuables. Dans ce domaine aussi, la CGT est porteuse de propositions de progrès visant notamment à une plus grande unité des trois versants de la fonction publique, une rénovation de la grille indiciaire, des droits nouveaux pour les

agents et les usagers. . .

A rebours de ces propositions, les projets gouvernementaux engagent la fonction publique dans une direction radicalement opposée et c'est pourquoi la CGT continuera de les combattre avec une absolue détermination, en plaçant le citoyen au centre de ses préoccupations. »

Nous constatons au quotidien déjà les désastres de la politique gouvernementale : sous-effectif, précarité, casse des statuts, temps partiel imposé, surcroît de travail, individualisation. . . Pourtant, le

combat collectif – notamment celui des vacataires parisiens – montre que des victoires sont à porter de main. Le « tous ensemble » reste plus que jamais d'actualité. Intégration de nouveaux métiers dans le statut CMN (conférenciers. . .), défense de la filière jardin, lutte contre l'externalisation de nos missions, éradication de la précarité. . . il est de la responsabilité de chacun de construire les solidarités indispensables pour défendre nos emplois, nos missions et un service public culturel de qualité accessible à l'ensemble de nos concitoyens.

## Un conseil d'administration qui ne nous aura pas laissés de marbre

Mardi 13 octobre avait lieu le conseil d'administration du Centre des monuments nationaux au château de Rambouillet.

Tous les ingrédients étaient réunis pour que l'on puisse se dire tel Candide « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ». Ainsi, le CA convoqué à 14h30 dans la magnifique salle des marbres était précédé en matinée d'une visite guidée du château et d'un repas – et l'on fait toute confiance au CMN pour penser qu'il fût succulent. La journée était ensoleillée et les jardins fleuris. Que demander de plus ?

Mais voilà, les agents du CMN – et plus particulièrement du siège – étaient d'humeur chagrine voir bougonne. Et bien évidemment leurs représentants CGT/CFDT également. Et pour cause : à l'ordre du jour était inscrit la prise à bail d'un **deuxième site pour le siège à Porte des Lilas**. Voici un nom qui porte aussi à la poésie. Sauf que voilà, on a beau vouloir vendre aux agents que cela se fait dans leurs intérêts, pour l'amélioration de leurs conditions de travail et l'amélioration de l'organisation du travail, ça ne passe pas. Pas du tout même. Et ce, toujours pour les mêmes raisons que l'on connaît depuis dix-huit mois. Toujours la même recette : un manque de transparence, de la pseudo-information aux intéressés et un passage en force. Quant aux courriers envoyés par la CGT et la CFDT, on n'y répond pas. Ou alors de manière parcimonieuse.

Et devant les différents administrateurs du conseil d'administration (sénateurs, représentants de Bercy, du ministère de la Culture, de la cour des comptes, de France domaine. . .), nous avons tout repris depuis le début : déclaration et lecture de tracts en

séance. Le CMN a repris son habituelle ritournelle : toujours aussi partielle et partielle. Véritable dialogue de sourds face pourtant à des agents qui veulent se faire entendre, ne plus subir la violence quotidienne, les choix arbitraires, le mépris. . . Et c'est peut-être dans le déni des personnes, des agents et des missions pour lesquelles nombre d'entre nous sommes investis, que le fossé se creuse entre la « tête » du CMN et ses agents. Se plier aux insultes, aux dérèglementations des horaires, aux changements de missions, hier à la réorganisation, aujourd'hui à un deuxième siège et demain quoi encore ? Parce que sous certains prétextes légitimes (regroupement de service, manque de place, surplus d'effectifs. . .) d'autres fallacieux se greffent (vider l'orangerie de ses agents pour y installer un restaurant et pas une baraque à frites comme aura le bon goût de préciser Madame Lemesle, présidente du CMN, devant le sénateur du Nord !), percer les murs de l'hôtel de Sully sans même trop savoir si cela a une légitimité historique. . . Quel véritable coût aura ce projet ? Car si on nous présente d'ores et déjà un surcoût ne serait-ce que pour la Porte des Lilas, rien n'est dit pour le réaménagement de Sully, rien n'est dit non plus sur les allers-retours (déménagements-réaménagements) des services qui resteront à Sully mais qui occuperont provisoirement Saint-Germain l'Auxerois le temps des travaux. . . rien n'est dit, on ne le sait par ailleurs que par des phrases lancées (de manière calculée ou non ?). C'est en lisant un tract syndical que les services administratifs de la Conciergerie, Sainte-Chapelle et Notre-Dame ont appris leur déménagement Porte des Lilas ! Et on voudrait nous faire croire qu'il y a confusion quand on parle de souffrance ? Et que les agents ne comprennent rien à rien alors que c'est soi-disant dans leur intérêt ? Et c'est face à ce mur d'hypocrisie que nous avons quitté le conseil d'administration.

Car si le CMN a si peu de considération pour ses agents, ce n'est certainement pas aux représentants desdits agents de tenir lieu de caution dans de telles instances. La messe était dite. Nous n'avions déjà que trop entendu le sermon. Il ne nous restait plus qu'à partir.

D'autres points étaient à l'ordre du jour : la décision modificative n°2 du budget 2009, l'examen de la subvention pour la nouvelle association du personnel (AP CMN), une remise gracieuse aux régisseurs.

Ces différents derniers points ont été approuvés. Pour information, **la nouvelle association du personnel** a eu pour 2009 une subvention de 34 000 euros. Pour rappel, Madame Lemesle avait eu la fâcheuse idée de supprimer purement et simplement la précédente association MCL (Monuments culture et loisirs) sans la moindre alternative. Il aura fallu toute la pugnacité de la CGT pour qu'une nouvelle association des personnels soit créée. Mais, alors qu'au mois de septembre, les adhérents ayant répondu à la convocation de l'assemblée générale ayant pour ordre du jour la dissolution de l'association, ceux-ci avaient voté que les actifs de MCL soient transférés dans leur totalité à la nouvelle association AP CMN. La direction du CMN ne l'aura pas entendu de cette oreille. Sur près de 100 000 euros que possédaient MCL, la nouvelle association se voit « généreusement » subventionnée de 34 000 euros ! Autant dire que le CMN s'est sucré au passage sur les ce qui restait des actifs de MCL (près des 2/3). Le CMN est décidément trop bon ! Moralité de l'histoire : quoiqu'en disent certains jamais avarés de sermons, l'intérêt du CMN passe toujours avant celui des agents. . .

Le CHS sud est s'est tenu à Aix en Provence le jeudi 24 septembre. La CGT a demandé de modifier l'ordre du jour souhaitant traiter en premier les dossiers des monuments et tenant à apporter un éclairage particulier sur Carcassonne, Entremont, If, le Thoronet, le Puy en Velay et Ferney Voltaire.

## Médecine du travail

Trois médecins du travail se sont rendus disponibles pour assister à ce CHS. Nous tenons à les en remercier.

## Dossiers des monuments

### La cité de Carcassonne

L'intersyndicale CGT-CFDT s'exprime dans une intervention liminaire sur les conditions de travail douloureuses que les agents de ce monument subissent depuis des années. Un cri d'alarme est lancé :

«Monsieur le Président du CHS,

*Il y a un peu plus d'un an, certains agents de la cité de Carcassonne dénonçaient une situation de souffrance au travail, relayée par l'intersyndicale CGT-CFDT. Un rapport du docteur Javelaud, médecin du travail, a reconnu cet état de fait. Cette situation de souffrance a également été confirmée par un audit extérieur, mis en place suite au CHS de septembre 2008. Un an plus tard où en est-on ? Les agents qui avaient dénoncé cette situation sont aujourd'hui, j'ose le mot, victimes de représailles. Alors que nous avons pourtant mis en garde contre les risques encourus, l'administration du CMN n'a pas su protéger ces agents.*

*Ceux-ci sont quasi quotidiennement victime de dénigrement dans leur travail et leurs missions, de propos diffamatoires, de mise à l'écart voir de « placardisation », de prise à partie, d'insultes, de violences et de menaces verbales voir physiques. Le sentiment d'injustice et d'inéquité est général. Cette situation qui dure depuis beaucoup trop longtemps, a de graves conséquences sur la santé des agents. Une situation de stress quasi permanent, anxiété, prise de médicaments, arrêts maladie à répétition, certains agents tenant même des propos extrêmement inquiétants. Faut-il que le CMN soit sous les feux de l'actualité, comme c'est le cas pour certaines entreprises ces dernières semaines, pour que l'établissement se décide à agir ? Car aujourd'hui la situation est plus qu'explosive.*

*Dans un communiqué, la section FO Carcassonne dit avoir obtenu la fin de l'audit. Confirmez-vous cette information ? Il est dit que désormais l'administration a « les pleins pouvoirs », qu'est-ce que cela signifie ? Alors que les agents se sont investis, ont « joué le jeu », cet audit a été perverti, détourné de son but initial pour*

*le compte de certains qui l'ont instrumentalisé afin de conforter leur position et justifier leur attitude.*

*Au cours d'une réunion du 18 septembre, vous avez tenu un discours d'une grande fermeté. Vous avez parlé notamment de sanctions disciplinaires et de changement d'affectation. Pour vous la situation ne se résume qu'à un problème d'organisation. La hiérarchie serait, selon vous bafouée. Considérez vous comme de l'insubordination le fait de dénoncer les injustices ? Pour vous le mot résistance est-il synonyme d'insubordination ? Si tel est le cas, sachez que la CGT soutiendra pleinement les agents. Car en effet, s'il y a bien un problème de hiérarchie à Carcassonne, il ne peut être envisagé sous le même angle que vous fassiez justement partie de l'encadrement ou si vous êtes un agent d'exécution. Comment la hiérarchie peut-elle être respectée si elle n'est pas elle-même respectueuse des agents ? L'exemple venant du haut, si la hiérarchie n'est pas irréprochable, jamais elle n'obtiendra la confiance de ses subordonnés. Ainsi, la mise en place d'un organigramme type, s'il n'est pas discuté et débattu avec l'ensemble des personnels ne peut-être que voué à l'échec.*

*Une lettre pétition vous a été adressée par de nombreux agents, qui attendent une réaction de votre part avant qu'il ne soit trop tard. Ils vous demandent que soit organisée une réunion sur place, de manière collective avec les signataires et, pour ceux qui le souhaiteraient, des entretiens individuels, afin qu'ils vous relatent leur malaise et l'enfer qu'ils vivent au quotidien. Plusieurs points méritent vos réponses urgentes :*

- *La situation des conférenciers, dont le service a longtemps été laissé à l'abandon. A la demande de l'administration et conformément aux préconisations de l'audit, un référent a été nommé. Grâce à cette organisation, le service des conférenciers s'est relevé et a obtenu de très bons résultats. Aujourd'hui, tout est remis en question, pourquoi ?*
- *La situation du service accueil et surveillance, où certains agents sont mis à l'écart, isolés pris à partie, diffamés...*
- *La librairie où le responsable de boutique ne peut assurer ses fonctions sans être systématiquement remis en cause. De plus, je vous rappelle que ce salarié est en situation de handicap.*
- *Le service entretien où le chef de service a été « placardisé » et demande aujourd'hui a réintégrer le service accueil et surveillance, sans aucune réponse de votre part.*

*Monsieur le Président, si vous ne prenez pas aujourd'hui les mesures qui s'imposent, nous saurons en tirer toutes les conclusions. Soit nous ferons le constat de*

*vos impuissances et dans ce cas, nous remettrons en cause votre compétence. Soit nous ferons le constat de votre complicité et dans ce cas, nous ne pourrions que dénoncer votre attitude irresponsable.*

*Dans les deux cas, nos organisations syndicales CGT et CFDT, prendront elles toutes leurs responsabilités et n'hésiteront pas à saisir les autorités ministérielles compétentes.»*

En réponse à cette souffrance et au désarroi exprimé par les agents de Carcassonne, la direction du CMN n'hésite pas à tenir un discours d'une très grande fermeté en soulignant la nécessité d'un respect et d'une obéissance hiérarchique comme seule solution possible pour sortir du conflit. La direction générale se veut d'emblée arbitre et juge de la situation et préfère ainsi s'en tenir à des promesses de sanction. L'organigramme normé ou type - organisation sectorielle hiérarchisée - applicable à l'ensemble des monuments dès janvier 2010 et qui serait discuté au prochain CTP apparaît par là même comme la seule alternative sur les garanties de sortie de crise à Carcassonne et notamment en ce qui concerne une hiérarchie - une obsession ! - à rétablir de toute urgence. Un maître mot : le respect ... oui mais de la part de qui ?

Toutes les questions précises posées par une majorité des agents sont donc restées sans réponse.

Au sujet de l'accueil des visiteurs, le projet d'aménagement en souterrain a été définitivement abandonné. Une solution rapide et transitoire doit être trouvée : le doublage des guérites pourrait être retenu. A ce sujet, l'intervention d'un ergonomiste est demandée.

Plus largement, l'utilisation de tous les espaces possibles sera étudiée pour traiter au mieux la question de l'accueil des visiteurs à Carcassonne.

Le comptoir de vente : des travaux de réaménagement sont envisagés (2010). Nous rappelons qu'à la fin de l'année 2009, le CMN deviendra maître d'ouvrage sur l'ensemble de ses monuments. Qu'en sera-t-il alors de l'aménagement de la boutique ? Une étude est-elle prévue à ce sujet ? La direction nous affirme devoir attendre l'arrivée en novembre d'un technicien de la DMO (direction de la maîtrise d'ouvrage) et d'une personne devant remplacer l'architecte des bâtiments de France. En conséquence une réflexion sera menée sur le contenu de cette étude.

Il a été signalé un sérieux manque de suivi sur les réponses que l'administration se doit d'apporter aux questions consignées - seize pages d'écriture ! - dans le cahier d'hygiène et de sécurité. C'est une question d'autorité et surtout de responsabilité.

Aucun exercice d'évacuation n'a été organisé ces trois dernières années. La remise à jour des plans

d'évacuation n'a pas été conduite. Pourtant un agent qualifié en sécurité a été nommé il y a déjà quelques temps pour remplir ces missions.

### **Le site archéologique d'Entremont**

un ACMO sera désigné prochainement pour le traitement des questions d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail dans ce site constitué uniquement de bureaux administratifs. L'agent ACMO de l'abbaye du Thoronet s'est d'ores et déjà proposé pour assurer cette mission.

Le personnel d'Entremont s'inquiète grandement de son avenir au vu des bouleversements qu'il subit dans son travail depuis la suppression du pôle administratif PACA: incertitudes contractuelles, missions annulées de fait, télescopage des fonctions et silence entretenu comme seule réponse donnée par la direction du CMN sur tous ces sujets. La situation nous est présentée comme reliée directement au départ d'un administrateur auquel personne ne semblait s'attendre. Les absents ont toujours torts La CGT rappelle que le CMN ne peut en aucun cas se dédouaner des conséquences qu'entraînent des réformes accélérées et une politique de management trop rapide. Le départ de l'administrateur qui tenait la fonction d'ordonnateur secondaire au sein du pôle n'est en rien responsable de la situation actuelle. Ce sont les conditions de traitement des personnels que la CGT dénonce au vu de la précipitation que la direction affiche très clairement dans sa volonté de réorganiser les services sans prendre en compte l'avenir et les intérêts des agents. Et attention aux règlements de compte ...

### **Le château d'If**

des précisions techniques nous ont été apportées sur l'état de dégradation du quai nord de l'île - oui c'est bien cela : le château d'If est une île - et nous pouvons enfin esquisser un semblant de calendrier des conditions de fermeture du site lors de la restauration de ce quai. Il s'agira d'un chantier de confortement. Les travaux (Drac pour le moment) seront réalisés dans le courant de l'automne pour une durée approximative de deux mois. Qu'en sera-t'il du personnel ? A ce sujet la direction ne semble pas avoir pris la mesure des choses et la CGT ne peut que dénoncer une nouvelle fois le peu de scrupule et de responsabilité dont témoigne le CMN quant à la gestion de ses personnels. Nous rappelons que la question doit être débattue avec l'ensemble de l'équipe : sites du CMN éloignés de Marseille, problème des transports, présence obligée d'agents titulaires pendant les travaux, la question des dimanches et des indemnités etc. ... Depuis l'installation de la billetterie à la porte Florentine, les agents du monument souffrent d'une exposition quasi permanente à la chaleur et surtout à l'extrême réverbération de la lumière au moment du très fort tôt d'ensoleillement de l'été. En effet les bateaux accostent en grand nombre à cette

période, impliquant une présence permanente des agents aux postes situés en extérieur pour accueillir les visiteurs. De leur côté, ces agents ne sont pas en nombre suffisant pour organiser un système de roulement ...

Les travaux de réfection des calades et des escaliers extrêmement glissants du site ont été réalisés. Ouf ! Il était temps ... après trois chutes graves et 30 à 50 glissades par mois durant la haute saison ... et le problème signalé comme urgent depuis deux ans ... L'agent en charge de l'entretien attend toujours que son local de travail soit électrifié et chauffé.

### **L'abbaye du Thoronet**

prochainement une réunion doit être organisée dans ce monument pour déterminer les solutions à apporter aux dysfonctionnements de service qui perturbent régulièrement le travail de certains agents et qui pèsent sur leurs conditions de travail, particulièrement dans leurs missions d'accueil et de sécurité.

Au sujet du portail trop lourd de l'entrée des visiteurs, un devis n'a toujours pas pu être obtenu faute d'entreprise pour le moment. A suivre donc ...

L'entreprise de jardinerie employée depuis des années dans certains monuments nationaux en PACA ne semble pas aujourd'hui au Thoronet vouloir suivre l'évolution des règles applicables en matière de politique environnementale. Les pulvérisations de produits désherbants illicites voir interdits car dangereux sont toujours de mise dans cette entreprise. La direction du CMN a rappelé très fermement son devoir d'obliger à l'obéissance des règles et des clauses de contrat dans ce domaine.

### **Le cloître du Puy en Velay**

Pendant la période hivernale, les conditions thermiques de la salle d'accueil, du comptoir de vente et de la billetterie se sont détériorées du fait du logement inoccupé et donc non chauffé situé au premier étage.

Le régisseur n'a toujours pas de local pour effectuer ses travaux de régie.

### **Le château de Ferney Voltaire**

il est vrai que Voltaire mériterait plus grande attention ! Car rien n'est fait ou presque depuis des CHS. La direction reconnaît elle-même le retard de pratiquement tous les dossiers. Si le CMN a décidé de garder dans son périmètre ce château pour les raisons sans doute du «grand homme», alors qu'il fasse en conséquence! Un administrateur vient d'être nommé qui aura désormais en charge la gestion de deux sites: l'abbaye de Cluny et le château de Candide et du très important « traité sur la tolérance » ... Et n'oublions pas le personnel car même en petit nombre, les agents ont les mêmes droits en matière de sécurité et de conditions de travail. A suivre donc ...

### **Le cloître de Fréjus**

le local du régisseur est toujours isolé sans passage direct avec le bâtiment d'accueil. Les travaux sont cependant annoncés dans un court terme. A ce sujet, la CGT a demandé à ce que les aménagements pouvant améliorer les conditions de travail des agents ne soient pas systématiquement inscrits dans des projets de réaménagement plus importants et de ce fait reportés dans un calendrier plus lointain. Des solutions intermédiaires sont à trouver. Dans trop de monuments (ici sur le logis abritant l'administration, ailleurs comme à Aigues-Mortes, à If ou bien à Montmajour) des travaux sont en attente du fait de l'existence d'un projet plus conséquent de réhabilitation de tout ou partie d'un bâtiment. En matière de sécurité et de conditions de travail les actions à mener doivent être réfléchies dans une logique d'importance voire d'urgence si nécessaire ...

### **Le site archéologique de Glanum**

la demande est réitérée de classer le monument.

La vérification des installations électriques a été effectuée. La mise en conformité est reportée faute d'entreprises et par conséquent de devis.

### **Le fort Saint-André**

une intervention est à effectuer de toute urgence sur l'installation électrique défectueuse du bâtiment d'accueil. Sachant que les devis ont été transmis à la DMO au printemps dernier, il serait nécessaire que le CMN accélère les travaux de remise en état du système d'autant que le risque d'incendie est grand et qu'il concerne non seulement la salle d'accueil des visiteurs mais aussi le bureau des agents, leur salle de jour et un logement de fonction occupé ... tout de même !

### **L'hôtel de Sade**

des travaux importants vont débiter prochainement sur l'ensemble du monument. Les personnels seront donc contraints de déménager leurs bureaux in situ et devront notamment partager leur local de jour entre occupation quotidienne et chantier. Qu'ils soient correctement informés de l'organisation de ces travaux et qu'ils aient la possibilité de consulter régulièrement le cahier des charges et le plan de prévention.

### **L'abbaye de Montmajour**

l'ancien nouvel accueil (cellier Saint Maur) est toujours fermé mais une étude sur l'état des lieux et la révision des points essentiels de sécurité ont été demandées (les portes d'accès qui ne résistent pas à la violence des vents, la passerelle et son plan incliné trop glissant, les poteaux de cette même passerelle placés dans l'axe des issues de sortie et de secours etc.). En attendant depuis des années, les agents accueillent les visiteurs dans une salle inconfortable car mal éclairée, poussiéreuse et exposée aux très forts vents d'ouest, du nord comme du sud.

Courage camarades ... ! Il paraît que dans un an ... le nouvel accueil ... enfin bref, nous verrons.

### Hôtel de Lunas

: le nouveau boîtier Ramsès anti-intrusion a été installé (enfin!). Pour le changement des moquettes - chambre d'angle et salon de l'académie - les crédits ont été acceptés. A suivre...

### Les remparts d'Aigues-Mortes :

suite à l'accident d'un visiteur survenu sur le chemin de ronde au niveau d'une meurtrière, des protections supplémentaires seront prochainement placées. Ces nombreuses ouvertures pratiquées sur les remparts ont toujours représentées un danger tant pour les visiteurs que pour les agents ... La demande de la pose d'un robinet dans les toilettes publiques a été réitérée. Ceci pourrait faciliter le travail de l'agent d'entretien. En conséquence, une demande à ne pas négliger ...

### Le site archéologique d'Ensérune

le problème du poste isolé de la billetterie a été une nouvelle fois traité et même si l'agent en place à ce poste est en relation avec ses collègues du site par divers moyens (téléphone, talkie, sonnerie d'alarme ...) cela n'en reste pas moins un poste isolé.

### La forteresse de Salses

La réfection des ponts et de la calade d'accès au monument a été effectuée, pour la première tranche. Une étude a été rendue, début 2009, pour le réaménagement de l'accueil, de la billetterie et du comptoir. Mais elle n'est pas satisfaisante (car trop chère). Une nouvelle équipe sera chargée de refaire cette étude, cela sera discuté lors de la réunion DMO

(direction de la maîtrise d'ouvrage) du 22 octobre. A part cela, les agents se sont vus équipés de lunettes de soleil et de chaussures adaptées au sol glissant.

### La place forte de Montdauphin

Le démontage du plancher afin de nettoyer les résidus de poudre est programmé. L'alarme incendie a été remplacée, et un badigeon a été posé dans l'escalier d'accès aux douves.

### Le Trésor de la Cathédrale de Lyon

Il y a de gros problème d'aération dans le Trésor, provoquant une sérieuse gêne respiratoire. La médecine du travail s'en est alarmée. Mais là encore on est confronté à la difficulté d'intervention, que rencontre systématiquement le CMN dans les cathédrales. Lorsque le clergé daigne se montrer un minimum compréhensif, on peut prétendre à quelques améliorations dans les conditions de travail des agents postés sur ces sites ... Mais hélas, nous ne pouvons que déplorer que la plus part du temps il reste sourd à toutes les requêtes de l'établissement ! Est-ce cela la charité chrétienne ? Des petits travaux sont prévus fin 2009 (comme la pose d'un butoir ...). Il a été demandé que la prochaine visite CHS ait lieu dans ce monument.

### Le monastère de Saorge

Le monastère a enfin un ACO. La mise aux normes de sécurité et de fonctionnement du local du jardinier a été faite. Des stores ont été installés aux fenêtres du premier étage du couvent, aux services administratifs.

### Le château de Villeneuve-Lembron

De gros travaux sont en cours dans ce château.

Un portail en bois condamnant l'accès au rez-de-chaussée de la Tour Sud-Ouest (en partie effondrée) a été réalisé. Des travaux de confortement de l'aile Ouest et la consolidation de l'escalier intérieur doivent être achevés prochainement. Cet été, le comptoir a été installé dans les écuries, ce fut semble-t-il, une expérience intéressante, mais cet hiver le comptoir réintégrera son ancien emplacement, certes beaucoup moins spacieux, mais chauffé !

### Le château de Chareil-Cintrat

Beaucoup de travaux sont programmés au château de Chareil, (installation d'un éclairage de sécurité, pose d'une main courante dans l'escalier du château, reprise des nez de marche défectueux, sécurisation de l'accès à la terrasse ...) mais aux dernières nouvelles, rien ne bouge ! Cela dit, cher lecteur, si vos pas vous conduisent prochainement dans cette jolie région qu'est l'Auvergne, ne manquez pas de vous arrêter à Chareil-Cintrat. Le château, lui-même est assez exceptionnel, mais surtout, l'agent qui vous accueille sur ce site vous proposera une visite des lieux d'une très grande qualité, et des plus passionnantes !

### Le château d'Aulteribe

Finissons ce compte-rendu avec un autre magnifique château d'Auvergne, où là aussi, si vous avez la chance de pouvoir vous y rendre, vous serez accueilli par une équipe des plus sympathiques (bises à Sophie, Amandine et Alain) ... Bon, à part la beauté de ce lieu, vraiment enchanteur, pas grand-chose à signaler sur Aulteribe, si ce n'est qu'une main courante a été posée dans le petit escalier conduisant à la chapelle.

## CHS Nord Ouest Ile-de-France du 15 octobre

La CGT commence ce CHS par la lecture de la déclaration liminaire ci-dessous.

« Lors du CHS-Nord-Ouest Ile-de-France, du 24 mars dernier, la CGT avait déjà fait une déclaration au sujet de cas avérés de souffrance au travail au Centre des Monuments Nationaux et en particulier au sein des monuments mêmes de ce CHS. Six mois plus tard, nous pourrions à quelques nuances près refaire la même déclaration, et même pire car en six mois de nouveaux cas ont été portés à notre connaissance.

De nombreux agents nous rapportent les humiliations publiques dont ils font l'objet, les cas de diffamations, d'insultes, de violences verbales, de pressions psychologiques, d'injustices, de prises à partie, de mises à l'écart, de remises en cause systématiques de la qualité de leur travail que ce soit de la part de certains collègues, de la hiérarchie intermédiaire, voire de certains hauts

cadres de cet établissement.

Sur certains monuments la situation est telle que les demandes de mutations se multiplient car les agents ne trouvent plus qu'une seule issue : fuir ! Et il est heureux que pour l'instant les conséquences ne soient pas plus graves. Car, en effet, nombre d'agents sont atteints au plus profond de leur être, avec parfois de terribles répercussions sur leur santé physique et mentale.

Qu'il s'agisse de cas individuels ou de problèmes collectifs, la CGT vous a parfaitement alerté et depuis longtemps, de ses situations. Ces monuments vous les connaissez.

- Le château d'Angers a une histoire extrêmement lourde en la matière. La direction a su à l'époque prendre toutes ses responsabilités, à l'issue d'un long processus. Malheureusement de nombreux problèmes ressurgissent depuis plusieurs mois.
- Le domaine national de Saint-Cloud a également

connu une période extrêmement difficile dont certains agents gardent encore aujourd'hui des séquelles. Là encore, l'Administration avait su prendre toutes les mesures nécessaires, mais au bout de combien de temps ? Aujourd'hui, les problèmes sont encore loin d'être complètement réglés.

- Au domaine national de Rambouillet, plusieurs agents sont depuis longtemps en souffrance et si le CMN hérite d'une situation ancienne, il lui appartient aujourd'hui de trouver des solutions.
- Plus récemment, un cas souffrance s'est également déclaré à Maisons-Laffitte
- et depuis près d'un an, nous nous sommes efforcés d'attirer votre attention sur plusieurs cas au château de Vincennes.

Doit-on attendre qu'un drame se produise pour vous voir enfin réagir ?!

*Cette souffrance nous le savons tous est la conséquence d'un mode d'organisation et de méthodes de management qui multiplient les pressions à tous les niveaux, du sommet jusqu'à la base, sans épargner personne.*

*Ce vécu de nombreux agents doit conduire l'Administration à prendre toutes ses responsabilités afin de mettre en œuvre les moyens de contrôle et de prévention pour préserver au mieux la santé des personnels. Il s'agit là d'une question de la plus haute importance et, à ce stade, de la plus grande urgence.*

*La CGT-Culture est intervenue à plusieurs reprises dans les instances ministérielles. Le 22 septembre, au Comité National d'Action Sociale nous avons rappelé la nécessité de recruté des psychologues du travail, qui contribueraient à renforcer la capacité d'analyse et de prévention des équipes de médecine de prévention. Le 1<sup>er</sup> octobre 2009, au CHS ministériel, et le 13 octobre au CHS d'administrations centrales, la CGT-Culture s'est prononcée en faveur de la constitution d'une cellule de veille qui pourrait rendre compte régulièrement de l'appréciation et de l'évolution de la situation.*

*Le SNMH-CGT, demande à son tour aujourd'hui, que ce type de démarches soient déclinées au sein de notre établissement. »*

Il s'ensuit un assez long débat entre l'Administration, les organisations syndicales présentes (CGT, CFDT) et le docteur Nodarian. En effet une intervention avait déjà été faite dans le précédent CHS, il y a six mois, sur le même sujet, sujet au combien délicat et qui, hélas, dépasse largement le cadre de ce CHS ! Il semble, par ailleurs que ce phénomène se répande de plus en plus au CMN. C'est un problème aussi très différent d'un site à un autre. Il peut s'agir de tout un groupe d'agents mis à l'écart du reste de l'équipe et subissant des vexations de la part de leur hiérarchie, voire même de leurs collègues ! Mais nous avons aussi des agents seuls, ne se sentant pas intégrés au reste de l'équipe, ne trouvant pas leur place, et qui parfois peuvent eux aussi, à leur tour, devenir une cause de souffrance pour ceux qui les côtoient au quotidien ! La CGT a tenu également à dénoncer les méthodes de management, qui ont déjà cours depuis longtemps dans beaucoup de sociétés privées, avec les conséquences que l'on sait, sur les personnels. Méthodes de travail que l'on commence à voir se mettre en place au CMN avec l'arrivée de la nouvelle présidente : pressions mises sur ceux qui sont au sommet de la hiérarchie et qui descendent en cascade sur tous les échelons, au fur et à mesure, et en fonction de la résistance de ceux qui la subissent. Le docteur Nodarian a tenu à réaffirmer qu'elle-même et le docteur Tencer (médecin coordinateur) restent entièrement disponibles pour les agents qui souhaiteraient les consulter sur ce sujet, avec la garantie d'un parfait anonymat ! La médecine de prévention est un outil ô combien précieux dans ces situations où l'agent ne sait pas toujours vers qui se tourner de crainte de représailles. Alors, si vous vous sentez concerné par ce type de problème, n'hésitez surtout pas à franchir le pas en prenant rendez-vous

auprès de votre médecin du travail, et ne laissez surtout pas les choses atteindre un point de non-retour (ce qui va très vite!) pour vous et/ou vos collègues.

Ensuite, M.Bertazon a présenté son rapport sur les accidents de travail. Ce sont Saint-Cloud, Angers, le Mont-Saint-Michel et Pierrefonds, qui totalisent le plus d'accidents de travail sur ce CHS. Ce n'est pas nécessairement une surprise car ce sont les plus gros sites, toutefois, en ce qui concerne Saint-Cloud, il semble que même si on le ramenait à une échelle comparable à d'autres sites, il totalise tout de même un nombre trop élevé d'accidents. La CGT a tenu à rappeler que parfois des travaux très simples peuvent limiter les risques d'accidents (pose de main courante, de bandes antidérapantes...). Il est regrettable que pour des choses qui semblent aussi simples, les délais de mise en œuvre sont souvent très long (les services de l'Etat sollicités ont six mois pour donner leur réponse!). La direction du CMN pense qu'à l'avenir ces problèmes pourront être solutionnés dans des délais plus raisonnables grâce à l'arrivée de trois architectes spécialisés sur ces sujets et grâce à la DMO (Direction de la Maîtrise d'Ouvrage) qui arrive au CMN. Espérons pour le bien être de chacun, que l'avenir leur donnera raison.

Autre point à l'ordre du jour, l'« opération défibrillateurs ». A ce jour environ 60 monuments en sont équipés et des formations sont mises en place. Les monuments ayant déjà dans leur environnement proche un poste de secours muni de cet appareil n'en seront pas pourvus (par exemple la Sainte-Chapelle, avec le poste du Palais de justice).

En ce qui concerne la grippe A, un plan d'action a été mis en place au CMN, entre le Siège, les administrateurs et les ACO. Ce plan peut entrer en procédure, suivant différentes phases épidémiologiques, mais il est vrai que pour le moment (et c'est tant mieux) cette catastrophe nationale que de nombreux médias nous ont annoncé, se faisant le relais du gouvernement, ressemble de plus en plus à un mauvais rêve!

#### **La basilique de Saint-Denis.**

Le chantier d'aménagement de nouveaux locaux de jours (plus bureaux administratifs et bureau de régie) dans un ancien logement de fonction a pris du retard à cause d'un problème de livraison de matériaux. L'administrateur du site, ainsi que la direction de l'établissement, nous ont assuré que lorsque la DMO sera parfaitement opérationnelle au CMN, ce genre de problème ne se posera plus, les DRAC et les SDAP ayant bien d'autres préoccupations que les conditions de travail des agents CMN ! Les travaux de mise en conformité des installations électriques commenceront très prochainement par la crypte et s'étendront progressivement au reste du monument. La crypte sera donc fermée durant les premiers mois de l'année 2010. Un PC sera ensuite installé dans l'actuel local des agents. En ce qui concerne le chauffage et l'ergonomie des postes dans la basilique, la dernière étude datait de 2001 et n'a pu aboutir à grand-chose, le clergé étant assez réfractaire. Ce dossier vient d'être relancé auprès de la DMO, et un nouveau responsable, semble-t-il plus humain venant d'arriver à la tête du clergé local, ce dossier va peut-être enfin aboutir. . .

pour l'hiver 2010-2011 ! Amen ! En ce qui concerne les inondations récurrentes dans la salle d'accueil, là aussi la DMO va se saisir du dossier. . . à suivre.

#### **Le domaine de Saint-Cloud.**

Pas mal de petits (et de plus gros ?) soucis à Saint-Cloud.

De nombreux problèmes sont encore à signaler sur les « légendaires guérites ». Le plexiglas installé pour protéger du froid les péagistes aurait été monté à l'envers et par un curieux effet de réverbération, cet été lors d'une journée particulièrement ensoleillée, deux automobilistes, l'un après l'autre, ont failli se transformer en torche vivante ! (pour les cinéphiles ayant vu « Les vacances de M. Hulot » de Jacques Tati, rappelez-vous cette scène où un garmement, sur la plage, s'amuse avec une loupe sur le gros ventre rebondi, d'un baigneur assoupi. . . ). Il y a toujours des soucis de chauffage au niveau des guérites, ils seraient liés à un problème électrique, qui, par ailleurs, pousse les péagistes sans habilitations électriques à aller eux-mêmes relancer le disjoncteur ! De plus, certaines guérites commencent à se fissurer. . . La « légende des guérites de Saint-Cloud » a encore de beaux jours devant elle ! Toujours en ce qui concerne les péagistes, on note régulièrement des accidents avec le système actuel de barrières mobiles. De plus, la vitesse des automobilistes sera réduite pour ralentir (en plus de la vitesse) la dégradation des routes qui n'étaient pas faites pour cette circulation dense et rapide.

La protection demandée pour la colonne de la perceuse devrait être installée ces jours-ci. Il n'y a toujours pas de vestiaires pour les ateliers de peinture, mais les agents travaillant dans ces ateliers seraient logés juste en face et préféreraient aller se changer chez eux que dans un vestiaire. Une armoire a été commandée pour l'atelier de peinture.

Les serres sont en très mauvais état et il en est de même pour les routes qui y conduisent ! Il a été demandé de réfléchir à l'acquisition d'un monte-charge pour y transporter les plantes, ainsi qu'un palan pour soulever de lourdes plaques de bois.

Le site dit du « Fleuriste de Sèvres » devait être entièrement remis en valeur, une étude avait été lancée, sous l'ancien président de l'établissement. Mais, le coût en étant trop important, il a été décidé de simplement sécuriser ce site. Une nouvelle étude est en cours. Une étude générale a également été commandée au SNT (Service National des Travaux) pour le réaménagement des ateliers. Il y aurait deux possibilités, le maintien sur le site actuel, ou le transfert aux jardins du Trocadéro.

La CGT ne pouvait que faire le triste constat sur Saint-Cloud comme dans la majorité des autres sites du peu d'évolutions constatées sur les fiches monuments d'un CHS à l'autre. En effet, certains grands travaux dépendants d'une étude, de la DRAC, d'un appel d'offre. . . on peut comprendre que certains délais soient nécessaires. Mais, bien trop souvent nous retrouvons sur les fiches d'un CHS à l'autre (tous les 6 mois!) : « - acheter une armoire: inchangé; - changer une table: inchangé; - installer un tapis: inchangé; - fixer un extincteur: inchangé. . . ». Les conditions de

travail des personnels, leur bien être sur leur site passe aussi par ce genre de petit détail ! Quand on a passé des années (et c'est un cas véridique) à vendre des billets d'entrée sur une table de camping recouverte d'un bout de tissu pour cacher la misère aux yeux du public... on peut avoir du mal à se sentir respecté dans son travail ! Il nous a été répondu que là aussi les choses devraient évoluer ! En effet, le CMN met en place pour chaque site des « schémas directeurs du monument ». Ces « schémas » auraient pour but (avec bien d'autres choses) de définir tous les travaux importants qui devront avoir lieu sur le monument en déterminant les priorités (on espère que ces schémas se feront en concertation avec les agents!) et un plan de travail pour les années à venir. Dès fin janvier, cela devrait être prêt. On pourrait répartir alors beaucoup plus clairement que ce n'est le cas actuellement, les travaux qui sont du ressort de la DMO et ceux, plus modestes dépendant du crédit du monument, quitte à ce que le CMN compense si le budget du monument ne suffit pas. Une note sera faite aux administrateurs en ce sens. Là encore affaire à suivre.

### **La maison de G.Clemenceau à Saint-Vincent-sur-Jard**

L'extincteur a été fixé! Deux devis ont été demandés pour déplacer le coffre et refaire l'alarme. Sinon RAS.

### **Le château de Carrouges**

Une étude sur la présence de plomb dans les conduites d'eau sera faite début novembre. Une étude sur le déplacement de l'accueil ainsi que la création de nouveaux locaux de jour et de sanitaires est prévue en 2010. Tous les agents ont fait la formation « Premiers secours », une « formation extincteur » est prévue sur place prochainement. Par contre les agents ne souhaiteraient pas faire la formation « Gestes et postures ».

### **La maison d'Ernest Renan**

Nous aurons plus de précisions au prochain CHS car le nouvel ABF (Architecte des Bâtiments de France) vient de prendre ses fonctions. Un rapport assez accablant sur la sécurité incendie a été fait par l'Inspecteur Hygiène et Sécurité.

### **Le cairn Barnenez, les sites mégalithiques de Carnac et de Locmariaquer**

Pour Barnenez, pas grand-chose à signaler, si ce n'est, que contrairement à ce que nous écrivions précédemment sur tous ces petits sujets qui n'évoluent pas d'un CHS à l'autre, sur ce site, la quasi-totalité de ce qui figurait dans la fiche a été accompli ! Bah, oui, il faut savoir le dire aussi quand quelque chose est bien ! Certains administrateurs auraient peut-être besoin de faire un petit stage en Bretagne !?

Pour Carnac, le problème des sièges sera réglé prochainement. Un projet de réaménagement de la maison des Mégalithes est à l'étude. Il pourrait régler plusieurs soucis, dont celui des courants d'air.

A Locmariaquer, des travaux sont prévus pour des nouveaux locaux de jour, mais il n'y a pas encore de calendrier établi pour le moment.

Des formations pour les trois sites auront lieu à la fin

de l'année, in-situ.

### **Le château d'Angers.**

C'est sans doute un nouveau départ pour les agents, avec l'arrivée du nouvel administrateur (depuis le 1<sup>er</sup> septembre) qui semble bien déterminé à régler les différents problèmes du château, en particulier ceux de la souffrance morale. Là encore, affaire à suivre... .

Des devis ont été obtenus pour la mécanisation des clapets. Une visite de la DMO sur place est prévue afin d'inventorier les travaux nécessaires et de les planifier (cf. les schémas directeurs).

Il a été signalé plusieurs cas de risques de chutes dans le château :

- la marche d'accès à la boutique; celle-ci est à présent signalée par une bande de couleur.

- le long de la Galerie de l'Apocalypse, où les bancs ne sont pas continus et l'éclairage assez faible dans cette salle d'exposition augmente les risques de s'asseoir... dans le vide! Une solution devrait être trouvée à la fin de l'exposition.

- une bande de roulement a été placée à l'entrée du restaurant, créant une dénivellation, sur laquelle on peut chuter. Pas de solution, a priori à ce problème.

En ce qui concerne la reconstruction du Logis Royal (suite à l'incendie de cet été), un ascenseur sera installé permettant un accès handicapé à tous les niveaux, ainsi qu'un plancher chauffant. L'entrée et la sortie du bâtiment se feront à deux endroits différents. Enfin, le rapport d'enquête concernant l'incendie, n'est pas encore parvenu au CMN.

Il est apparu de gros problèmes d'humidité (formation de salpêtre) dans la billetterie/boutique et dans les autres pièces de cette partie du château. Des petits travaux ont déjà été entrepris mais se sont révélés insuffisants, une réflexion plus complexe sera lancée pour tenter de remédier à cela.

Le PC sécurité va déménager, deux solutions sont proposées:

- à court terme: déplacer les agents de l'autre côté du mur, avec le système de surveillance vidéo, dans un bureau inutilisé. Mais ce ne serait qu'une solution provisoire.

- à moyen terme : dans le château, au niveau de l'accueil.

Enfin, une crainte avait été émise concernant les spectacles équestres sur l'Esplanade Seigneuriale car on pensait que cette esplanade ne pouvait supporter qu'un poids de 300 kg/m<sup>2</sup>, et le comptoir de vente se trouve sous ladite esplanade. Le SDAP (Service Départemental des Affaires Patrimoniales) a étudié ce dossier, et il n'y aurait finalement aucun problème car la véritable charge maximale est de 500 kg/m<sup>2</sup>.

### **Le Mont-Saint-Michel**

Pas de fiche travaux pour le Mont-Saint-Michel. Un bilan nous est rapidement dressé: il existe un projet de réaménagement complet de l'accueil mais les travaux sont retardés par un problème d'étanchéité au niveau des vitres.

### **Pierrefonds**

Un nouvel accueil tout beau, tout neuf, a été mis en service fin septembre, mais ayant été, on ne sait par

quelle lubie, rendu aussi étanche qu'un sous-marin; il est apparu très rapidement de gros soucis d'humidité, de moiteur... Ce manque d'aération allant jusqu'à entraîner une gêne respiratoire pour les agents comme pour le public! De plus cet espace est dans une zone inondable (comme quoi finalement, le côté sous-marin n'était peut-être pas inintéressant!).

La fosse sceptique a été nettoyée après que l'on se soit rendu compte qu'elle dégageait de l'hydrogène sulfuré! Il s'agissait, en effet, d'une citerne datant de Napoléon III et qui n'était pas faite ni pour durer aussi longtemps, ni pour avoir une telle fréquentation!

Le contrôle des tickets ne se fait plus dans la légendaire guérite de Saint-Cloud, mais juste en face, dans une ancienne billetterie avancée. Lorsqu'il est dans ce minuscule local (pour s'abriter de la pluie ou être au chaud) l'agent ne voit pas arriver les visiteurs, donc pour les contrôler il est obligé de s'exposer aux intempéries!

### **Coucy**

Et la lumière fut! En effet, des éclairages ont été posés dans la Tour de l'Avoine et la Tour de l'Ouest. Le mobilier de la billetterie sera revu afin de recevoir une caisse informatisée.

### **La colonne de la Grande Armée à Wimille**

Bonne nouvelle, une réouverture au public sera peut-être possible en juin 2010. Alors si vous voulez manger une bonne moules-frites, face aux belles plages de la côte d'Opale, dans une région des plus accueillantes et si méconnue... encore un peu de patience (tout ceci est écrit sans aucun "chauvinisme primaire"! ). Toutefois, il reste encore pas mal de travaux à réaliser, notamment en ce qui concerne l'aménagement des jardins et la sécurisation du sommet de la colonne. Pour ce qui est des travaux achevés, citons: l'étanchéité de l'espace musée et le système d'alarme.

### **La cathédrale d'Amiens**

Un ACMO (ou plutôt "une") a pris ses fonctions à la cathédrale. Bienvenue à cette jeune personne. Un réaménagement est prévu pour la boutique, il se fera en deux temps : transfert du bureau de régie, puis acquisition de nouveaux meubles.

### **Le domaine national de Rambouillet**

C'est le "petit dernier" du CMN, mais pas des moindres! N'hésitez pas à vous y rendre! Ce sont trois bijoux (le château, la Laiterie de la Reine et la Chaumière aux coquillages) dans un très bel écrin (un parc de 150 ha) et où travaille une équipe (en gros sous-effectif!) particulièrement sympathique!

Une étude est programmée pour aménager un nouvel accueil en lien avec le nouveau parcours de visite qui sera proposé aux visiteurs dès le début de l'année 2010. Une main courante a été posée dans l'escalier des serres. Un périmètre de sécurité a été installé derrière les serres, au niveau du mur étayé. Les jardiniers attendent l'installation d'une rampe leur permettant d'accéder sous leurs engins lorsqu'il faut changer les lames... Une nouvelle main courante devra être posée dans les escaliers du château (à la place de la corde actuelle) et un système d'éclairage devrait être



installé au niveau de la Laiterie et de la Chaumière (pour que les dernières visites, en hiver, puissent se faire dans de bonnes conditions, même s'il commence à faire nuit plus tôt).

#### Le château de Maisons-Laffitte

Plusieurs études sont programmées : la réfection du local de jour et la création d'un vestiaire hommes-femmes ; le déplacement du comptoir-billetterie ; et la poursuite de la réaffectation d'un logement de service en bureaux. Sur ce dernier point, une réunion était prévue le 29 octobre pour la mise en place des travaux. A part cela, le coffre a été fixé en hauteur, et un atelier qui servait de réserve à des produits divers et variés a été nettoyé et fermé.

#### La maison des Jardies

Pas grand chose à signaler, car ce bâtiment a ces dix dernières années été plutôt bien entretenu. Il est simplement prévu de nettoyer un peu le petit muret donnant sur la rue car des tuiles menacent de tomber. Il est également prévu de nettoyer les treillis.

#### La Villa Savoye

Le gros sujet de la Villa Savoye, c'est cette création d'une nouvelle maison du gardien, dans le style de Le Corbusier. L'étude est en cours de validation, puis un cahier des charges de concours d'architectes pourrait être fait avant la fin de l'année. Si tout se passe au mieux, les travaux pourraient débuter au 1<sup>er</sup> semestre 2011.

#### La Villa Cavrois

C'est un peu la petite sœur de la précédente, même

s'il ne s'agit pas du même architecte (Mallet-Stevens). Pour l'instant, pas grand chose à en dire car tout est à faire (et à refaire) pour ouvrir ce monument au public. Une vraie fiche sur ce monument devrait nous être remise pour le prochain CHS. A suivre, donc...

#### Le château de Champs-sur-Marne

Vaste chantier ! Une partie des bâtiments administratifs ont été étayés et une partie des communs est actuellement en cours de remises aux normes électriques. Un ascenseur est prévu pour un accès handicapés au château. De grosses études sont en cours (en concertation avec les personnels, l'administratrice y met un point d'honneur !) pour la rénovation des bâtiments de la cour de la ferme. De même, les logements de fonction vont faire l'objet d'un programme de rénovation.

#### Le château de Jossigny

Voisin du précédent est lui aussi actuellement fermé au public. Un logement de fonction sera prêt au 1<sup>er</sup> mars 2010, un nouvel agent d'accueil devant arriver à cette période. Tout est mis en place afin de pouvoir ouvrir au public, dans les mois à venir, au moins le rez-de-chaussée (accueil et sanitaires). A l'heure actuelle, les communs n'ont aucune protection incendie, alors qu'il existe un risque calorifique important. Il y a également des risques de chutes au niveau du grenier, et dans l'Orangerie, le bois attaqué par des insectes xylophages, doit être surveillé et traité.

#### Le château de Vincennes.

Des travaux provisoires ont été effectués afin de permettre la réouverture de la Sainte-Chapelle. Des travaux sont à l'étude afin de créer un nouvel accueil et une nouvelle boutique mais c'est assez compliqué car ce bâtiment est affecté au ministère de la Défense.

# CTP du CMN du 27 octobre Une actualité tous azimuts

Approbation à l'unanimité du Procès verbal du CTP du 23 juin après rectification à la demande de la CGT.

#### Modification des horaires de service du Château et du Domaine de Rambouillet

Ces modifications des horaires de service des personnels de Rambouillet interviennent après le transfert de la gestion du site de la présidence de la République vers le CMN à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009. Le site devait donc se mettre en conformité avec les règles de gestion applicable au CMN notamment en ce qui concerne les dispositifs de temps de travail et la mise en place du planning perpétuel (qui n'était pas appliqué du temps de la présidence de la République, on revient de loin...).

Les nouveaux horaires et les nouveaux plannings ont été mis en place en concertation avec les personnels, tout le monde semble à peu près satisfait de la nouvelle organisation, tout va bien donc... Sauf que... le constat en ce qui concerne le sous-effectif nous ramène à une dure réalité déjà bien connue des agents du CMN. En bref, on est à la limite du supportable... En effet, rien que pour la filière accueil et surveillance pour le parc et le château, il y a 8 postes à la vacance pour 6 titulaires encore en poste sachant que dans une échéance plus ou moins courte l'écrasante majorité d'entre eux partiront à la retraite. Il y a donc urgence à repeupler Rambouillet!!! D'autant plus que là aussi il existe des vacataires qui ne demandent qu'à travailler plus et dans des conditions moins précaires. Pour essayer de

sortir Rambouillet de l'ornière du sous-effectif, l'administrateur du site a lancé un programme de rénovation avec la ville de Rambouillet de 7 logements sur le site pour les transformer en logements sociaux ou de fonctions afin d'attirer les agents sur les postes à la vacance... Il faut aviser le lecteur que Rambouillet tout en étant une ville de banlieue (éloignée) à des tarifs immobiliers identiques aux beaux quartiers de la capitale et comme toute ville sociologiquement bourgeoise a du mal à mettre en œuvre des politiques de construction de logements sociaux... Tout cela est donc loin de faciliter l'arrivée d'agents titulaires de l'Etat qui sont loin de rouler sur l'or... Cela étant dit le CMN récupère une situation au niveau des logements de fonction où le flou régnait... En effet, les agents n'avaient signé aucune convention

d'occupation des logements, et l'on sait ce que cela adonné à Saint-Cloud quand France Domaine a réclamé le paiement de 6 années de loyer impayés alors que les agents croyaient être logés en NAS (nécessité absolue de service, donc sans loyer à payer).

## Suites données au dernier CTP

Mise en place des nouveaux horaires de services à **Beaulieu en Rouergue**. La formation «l'accueil: un état d'Esprit» à été élargie aux ISC et TSC et sera élargie prochainement aux agents d'accueil et de surveillance. Un travail est en cours avec les administrateurs sur l'**organigramme type qui sera appliqué dans chaque monument**. Cette réflexion sera notamment mise à profit pour mettre fin à la confusion dans l'organigramme de Carcassonne.

**Définition des postes d'ISC et de TSC:** Les ISC seront notamment affectés à de plus gros monuments et pour des tâches plus spécialisées.

**Cartographie des postes d'ISC et de TSC:** a été transmise par la DAG et servira à anticiper les avis de vacance et les organisations locales.

**Bilan social:** Les remarques et demandes de la CGT seront intégrées dans le prochain bilan social

**Mise en place des règlements intérieurs et des règlements de visite:** Une réflexion juridique doit se mettre en place avec l'arrivée de 5 juristes et du chef du département juridique (l'équipe sera au complet au mois de janvier). Selon le CMN ce qui motive cette remise à jour, c'est de mettre fin aux confusions entre les règlements intérieurs et les règlements de visite et de les adapter à chaque monument. La DRH et la Direction des publics prendront le relais et un point de bilan sera fait courant décembre. Suite à une demande de la CGT le Président convient que les points de règlements qui auront une incidence sur l'organisation du travail devront être vus en concertation avec les organisations syndicales. Par ailleurs, nous demandons que le CMN se donne les moyens de mener à bien cette révision des règlements en terme de consultation des agents mais aussi de mise en place d'un calendrier et de hiérarchisation des nombreuses réformes en cours au CMN, par exemple, pour nous la réforme du statut des contractuels est une priorité (elle attend depuis dix ans).  
**Mise en place d'une charte sociale** pour les entreprises extérieures intervenant au CMN: Cette charte sera mise en place une fois que le ministère sortira la sienne... Pour nous le CMN pourrait très bien prendre de l'avance sur ce sujet.

## Bilan de formation 2008

Il y a une lacune dans la formation des élus en CHS, en effet ceux-ci ont 5 jours de formation obligatoire et n'en ont fait que 3; le CMN cherche un autre partenaire pour la formation, mais nous tenons à ce que ce soit l'Institut National du Travail qui est un organisme public qui subit actuellement une réorganisation.

Sur le bilan de formation nous constatons une baisse du nombre de stagiaires et du nombre de jours de stage jamais atteinte depuis 2004 car les contenus des stages ont peu changés et les agents en ont fait le tour. Le CMN promet de réactualiser l'offre et d'aller davantage vers les agents pour faire du sur-mesure. On note également que les agents s'orientent davantage sur les formations sureté-sécurité, preuve qu'il y avait une lacune à ce niveau là. De plus, pour la filière jardins des formations sur l'histoire des jardins ont été annulés par la DAPA dans un contexte où la filière se meure. Le CMN va organiser un séminaire jardiniers pour les faire se rencontrer, faire des échanges d'expérience et faire remonter les besoins.

## Plan grippe A

Une réflexion a été faite au CMN et dans chaque monument et transmise au ministère selon 3 scénarios plus ou moins catastrophiques. En attendant les masques ont été livrés, la prochaine étape est une campagne de vaccination qui sera davantage une campagne de santé publique.

## Bilan programme annuel des CHS

La présentation à déjà été faite en CHS. Sur l'organisation des CHS, certains CHS sont extrêmement lourds (Sud-Est, Sud-Ouest) et on y traite les derniers monuments à la va-vite. Un groupe de travail sera mis en place pour redéfinir les périmètres des CHS et leurs calendriers avant le référendum car il faut un arrêté ministériel.

## Point sur les prochaines élections des représentants du personnel

Fin de mandat pour le conseil d'administration au 15 février 2010, la liste électorale sera affichée le 7 décembre 2009 et le scrutin en janvier 2010. Référendum: la date du scrutin est fixée au 1er avril 2010, l'affichage des listes se fera au 1er février 2010. Le renouvellement des CCP des contractuels est prévu au 19 avril 2010, l'affichage de la liste électorale se fera fin mars 2010. Le CMN propose de rapprocher la date des scrutins de la CCP et du référendum. Un groupe de travail va se mettre en place pour examiner cette proposition.

## Questions diverses posés par les syndicats (très largement par la CGT)

**Heures de nuit au Palais-Royal:** Les agents n'ont pas été rémunérés comme prévu au mois de septembre suite à une erreur technique mais pour octobre les payes ont été versées. Pour les agents d'Etat, le ministère attend novembre car il veut un état actualisé année par année que le CMN lui à d'ores et déjà fourni.

**Horaires des navettes du Château d'If:** Il y a un véritable problème avec Véolia qui change constamment les horaires à cause de Marseille Métropole qui négocie la desserte des îles du Frioul. Nous demandons une réunion tripartite Véolia, Marseille Métropole et CMN pour clarifier les choses sur les horaires et la prise en compte des besoins d'If. Le CMN s'y engage.

De plus, des croisiéristes accostent au Château d'If ce qui est problématique en cas d'accident car la convention est seulement passée avec Veolia. Le CMN va examiner la question juridique sur le droit d'accostage. Le quai sera stabilisé cet hiver.

**Fragilisation des temps-partiels:** Dans certains monuments, à cause du sous-effectif, les temps partiels choisis sont remis en cause car il n'y a pas assez de vacances pour remplacer les agents qui demandent leurs mercredis... Le CMN devrait remettre de l'ordre.

**Insuffisance d'effectif aux péages de St Cloud:** Bien souvent 2 péages sont sans caissiers car il n'y a pas assez d'heures de vacances, ce qui est mauvais en terme de sécurité et en terme d'image de l'établissement. Le CMN va tenter de suppléer au problème.

**Convention CMN/Région à Fontevraud:** Le CMN perçoit le droit d'entrée et met à disposition des personnels pour la partie boutique. Dans ce contexte la région considère qu'elle doit récupérer la gestion totale du site pour aller vers un EPCC. Mais le CMN n'est pas d'accord et veut récupérer la gestion du site en lien avec le CCO pour l'animation du site. Des arbitrages ministériels ont eu lieu (la DAPA est d'accord avec le CMN). Si rien ne se passe, le CMN n'aura plus vocation à être sur le site au 31 décembre, le président de région s'est engagé (oralement) à reprendre les contrats des agents CMN et à CDIser y compris les vacataires. Le problème c'est que Fontevraud n'a jamais été remis en dotation au CMN. La DRH se déplacera sur place pour revoir la situation sociale de chaque salarié et la possibilité de muter sur d'autres monuments. Nous demandons la communication aux organisations syndicales d'un écrit concernant le devenir des personnels.

**Diffusion des avis de vacances de poste:** De très gros problèmes techniques ont été constatés avec la mise en place de la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP), notamment sur l'accessibilité de l'information pour les agents dépourvus de postes informatiques. Le CMN demandera donc aux administrateurs de compiler et de diffuser les avis de vacance sur un rythme hebdomadaire.

**Audit:** La CGT demande au CMN quels sont les services et monuments qui subissent un audit ces derniers mois? Réponse du CMN:

Carcassonne, la direction de la communication, les services généraux du siège (il s'agirait d'un audit de sécurité, par exemple : travaux de sécurité incendies) ainsi que le service photo.

Sur les motifs de la mise en œuvre de ces audits, le CMN nous répond : A Carcassonne, les organisations syndicales ont demandé, l'audit de sécurité à Sully se fait car il y aurait des problèmes de sécurité au siège, à la direction de la communication, il s'agit d'un audit sur la stratégie de communication quant au service photo il s'agirait d'un audit sur les compétences internes et de réflexion de l'établissement sur un cahier des charges et les stratégies à mettre en œuvre. Nous demandons donc que nous soient communiqués les rapports d'audit. La réponse du CMN est quelque peu évasive, en effet, ils arguent de la loi de 78 sur l'accès aux documents administratifs qui les autorise à ne pas communiquer les documents préparatoires à une décision. Car pour le CMN, il n'est pas intéressant pour les personnels et leurs représentants de nous associer à la démarche. Quand même, quand il

s'agit d'organisation du service, les représentants des personnels sont en droit d'être informés, ce qui amène le CMN à nous renvoyer sur des consultations ultérieures une fois les rapports remis. On sait d'ores et déjà que les décisions seront prises et que nous n'aurons qu'une faible marge de négociation, à moins bien évidemment, que les personnels se mobilisent le moment venu. Sur le calendrier : au prochain CTP nous pourrions avoir un droit de regard sur le service photo, mais il sera encore trop tôt pour se prononcer sur la direction de la communication même si de toute façon cela devra passer en CTP avec nous dit-on concertation préalable avec les personnels et les organisations syndicales. Sur Carcassonne, l'audit portait sur la stratégie, l'organisation des services et les moyens mis à disposition, les travaux sont en cours et dans les deux semaines les organisations syndicales seront consultées.

**Conséquence de la prise à bail de l'immeuble Porte des Lilas :** Le bail a été signé et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre, le calendrier de déménagement se fera sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2010, le

CHS du 26 novembre abordera la question. Pour le réaménagement de l'Hôtel de Sully, suite au départ de nombreux services, la question sera abordée au CHS suivant (c'est à dire pas avant juin).

**Article 52 du PLF 2010 (décentralisation) :** Cette nouvelle attaque contre l'établissement risque de le remettre en cause à moyen terme car les gros monuments qui contribuent à financer les petits sont décentralisables, ce nouveau dépeçage mettrait donc fin au système de péréquation entre les monuments et risque de le déstabiliser gravement financièrement. A cela le Président nous répond : lobbying auprès des députés pour mieux faire connaître l'établissement, mais cela sera t'il suffisant ? Nous reviendrons longuement sur cette lourde menace dans d'autres articles de votre journal syndical. L'actualité au CMN est lourde, mais elle risque de le devenir encore plus pour tous les personnels et pour la notion même de service public culturel que notre établissement représente. Révoltons-nous avant qu'il ne soit trop tard !!

## Ça bouge au CMN

# Souffrance au travail à Carcassonne La mise en mots des maux

Les 6 et 7 octobre, le directeur général et la directrice des ressources humaines ont réuni pendant deux jours les personnels du château comtal de la cité de Carcassonne afin de recevoir in situ les témoignages de leur souffrance et de leur désarroi. Fin de l'été, de nombreux témoignages écrits d'agents avaient précédés le cri d'alarme à nouveau lancé lors du CHS sud est du 24 septembre. Aujourd'hui la direction semble reconnaître pleinement la gravité des faits en revenant notamment sur l'audit et sur ses conclusions hâtives et passablement orientées.

Tous les points qui méritaient une réponse urgente et que le personnel signataire de cette demande de consultation souhaitait soumettre ont été discutés : la situation des conférenciers vacataires et la mise à l'écart de leur référent, le climat de suspicion et de remise en cause du travail de chacun dans son périmètre de responsabilité (accueil et surveillance, librairie, médiation culturelle), la mise au placard du chef de service de l'entretien. Les agents en souffrance ont une nouvelle fois exigé d'être entendus sur les agissements diffamants et inacceptables - l'isolement, l'insulte, le mépris et la misogynie - dont-ils sont victimes dans leur travail au quotidien. Leur message a été fort et très clair : personne ne remet en cause le respect de la hiérarchie locale - ni celui de la hiérarchie centrale - à cette seule condition que le principe fonctionne

dans les deux sens. Tous en appellent au respect mutuel. Tous en appellent au respect de la personne humaine.

La direction générale s'est immédiatement exprimée pour la réintégration dans ses missions du référent conférencier. Elle s'est par ailleurs engagée à recevoir très rapidement les deux responsables de la librairie et du service entretien. Un premier pas vers une solution d'apaisement. Autrement dit après avoir longtemps opposé un discours de fermeté aux multiples appels de détresse des agents, le CMN entérine le fait que les choses sont allées trop loin à Carcassonne au-delà même de l'audit et qu'il est grand temps de réfléchir à des solutions constructives qui ne passent pas uniquement par des promesses de sanctions et des rappels incessants à l'ordre et à la discipline. Le malaise à Carcassonne ne relève pas du simple fait d'une hiérarchie bafouée mais bien d'un incontournable conflit de responsabilités mal définies, et par conséquent mal exercées. C'est-ce qu'on appelle la confusion des rôles ...

Bien évidemment l'intersyndicale CGT-CFDT ne peut que se féliciter de cette réaction du CMN au climat plus que délétère qui mine aujourd'hui le monument. Tout le monde s'accorde à dire que le rappel au respect d'autrui est indispensable. Rétablir la confiance entre tous est primordial. Mieux

identifier les hiérarchies dans leur cadre. Mieux définir les fonctions et les responsabilités qui en découlent. Réfléchir sur la place de chacun en terme de métier dans une cohérence et une coordination de tous les services. Et en premier lieu faire en sorte que tous les agents aient un statut. L'intersyndicale s'engage fermement à travailler dans ce sens et rejette avec force cette idée totalement stérile et plutôt courte que la solution serait uniquement de donner les « pleins pouvoirs à l'administration ».

C'est sans aucun doute le projet de cet organigramme type dont la proposition sera discutée dans le cadre du CTP. La direction du CMN a fortement souhaité l'implication des syndicats dans ce processus. L'intersyndicale CGT-CFDT répondra à ce souhait et sera de toute façon d'une extrême vigilance quant à cette confusion permanente - et qui a fait le malheur des personnels de Carcassonne - entre la fonction, la compétence, les missions, l'autorité et le pouvoir.

La réflexion commune sur cet organigramme et l'intégration de l'ensemble des personnels au sein du monument et du Centre des monuments nationaux seront la seule garantie pour l'avenir, de la sécurité et de la dignité des personnes dans leur travail.

# «Créer c'est résister. Résister c'est créer.»

Ce mot d'ordre a été lancé le 8 mai 2004, à l'appel des vétérans des mouvements de la résistance et des forces combattantes de France libre (1939-1945) au moment où l'on aurait dû célébrer le 60ème anniversaire du programme du Conseil National de la Résistance (CNR). Parmi les signataires de cet appel, des résistants aux noms empruntés d'histoire et de mémoire tels que Lucie et Raymond Aubrac, Germaine Tillion (ethnologue), Stéphane Hessel (ambassadeur de France), Jean-Pierre Vernant (historien), Georges Séguy (secrétaire général de la CGT)... et bien d'autres encore.

Depuis la débâcle de l'été 1940, la moitié du pays est occupé par les troupes allemandes tandis que dans la zone dite « libre » s'est mis en place un nouveau gouvernement d'inspiration ultra-nationaliste (pour ne pas dire fasciste) qui, sous l'impulsion de Pétain et Laval, collabore activement avec le IIIème Reich. Alors que la majorité de la population française, abasourdie par la défaite, garde une attitude attentiste, plus préoccupée il est vrai par la survie au quotidien dans un pays ravagé et dont la plus grande partie de la production industrielle et agricole est réquisitionnée par l'armée allemande, une minorité active qui n'admet ni la défaite ni l'autorité du régime de Vichy, continue le combat dans la clandestinité.

Plusieurs mouvements de résistance vont ainsi se former spontanément sur tout le territoire. Relativement peu nombreux jusqu'en 1942, les choses vont s'accélérer à partir de cette date. Avec l'offensive allemande contre l'URSS, les militants communistes vont rejoindre d'autant plus facilement les mouvements de résistance, notamment via les FTP (Franc Tireurs Partisans). Mais ces mouvements sont, dans les premiers temps, mal organisés, peu équipés, isolés les uns des autres et, il est vrai, peu efficaces. Parallèlement, depuis Londres, le général De Gaulle organise la France libre. Pour légitimer son action et surtout pour que le pays soit définitivement engagé aux côtés des alliés, De Gaulle doit impérativement démontrer que la France n'est pas totalement assujettie à l'Allemagne nazie ; pour ce faire, il doit être en mesure d'organiser une résistance forte à l'intérieur du pays. Ainsi début 1942, Jean Moulin est envoyé en France afin de fédérer et d'unifier les différents mouvements de résistance, ce qui donnera lieu le 27 mai 1943 à la naissance du Comité National de Résistance (CNR).

Le CNR est avant tout une organisation politique, il regroupaient alors les différentes forces qui combattaient aussi bien l'occupant que le régime collaborationniste du maréchal Pétain. Il était composé de partis politiques, d'organisations syndicales (dont la CGT) et d'autres groupements de résistants ou associations, depuis les communistes jusqu'aux partisans du général De Gaulle, en passant par les socialistes ou les chrétiens démocrates.

Son programme a été élaboré et rédigé dans la clandestinité durant l'année 1943. Le texte fera

la main d'oeuvre à l'effort de guerre allemand), mais aussi par la grève, la manifestation, les pétitions, la lutte contre les réquisitions et le marché noir. Mais la grande force de ce texte c'est bien sûr ça deuxième partie car les résistants ne se sont pas contenté d'un simple plan de bataille. Le fascisme (et le nazisme) étant nés des inégalités et des injustices sociales, les résistants se sont efforcé de penser une autre société plus équitable et plus juste. Les « mesures immédiates à appliquer dès la libération du territoire » vont ainsi constituer le fondement

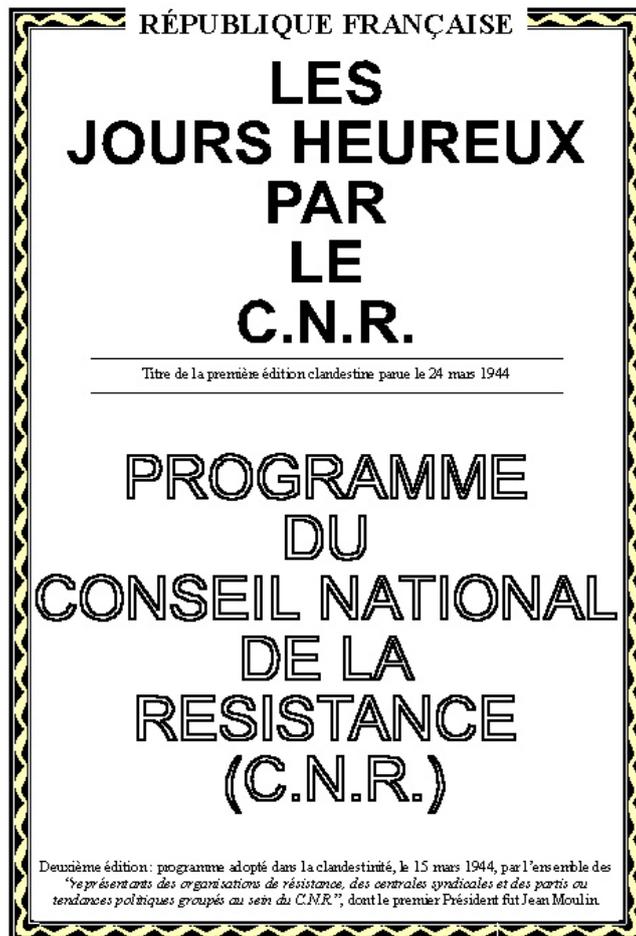
de la démocratie sociale à la française dont nous sommes les héritiers encore aujourd'hui. Les résistants s'engagent à rester unis après la libération afin de constituer un gouvernement provisoire dont le général De Gaulle prendra la tête.

Le programme comprend des mesures d'ordre politique, avec, tout d'abord, l'épuration de l'administration, l'arrestation et la condamnation (parfois plusieurs décennies plus tard) des collaborateurs du régime de Vichy. Le rétablissement de la démocratie « la plus large » avec bien sûr le rétablissement du Suffrage Universel qui sera, pour la première fois en France, étendu aux femmes. Le rétablissement des libertés et droits fondamentaux avec notamment le principe d'une presse libre et indépendante « des puissances d'argent et des influences étrangères ».

Sur le plan économique, le programme prône « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières

de la direction de l'économie » qui passe par la planification et le soutien de l'État à la production industrielle et agricole. Mais surtout, « le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques » qui annoncent la constitution des grandes entreprises publiques de l'après guerre. Enfin, l'intervention des salariés dans la direction de leur entreprise avec « la participation des travailleurs à la direction de l'économie. », mesure qui se traduira par la mise en place des comités d'entreprise.

C'est surtout sur le plan social que le programme du



d'ailleurs plusieurs fois l'aller-retour entre Londres, Paris et Alger avant d'être adopté à l'unanimité par les différents représentants du CNR le 15 mars 1944, en pleine occupation.

« Les jours heureux », titre de la première édition de ce programme paru le 24 mars 1944 est en fait composé de deux parties. Tout d'abord un « plan d'action immédiate », où sont développés tous les moyens à mettre en oeuvre pour débarrasser le pays de l'occupant et des partisans du régime de Vichy. Ces moyens passent évidemment par la lutte armée, les actions de sabotages, le renseignement, la lutte contre la déportation, l'aide aux réfractaires du STO (Service du Travail Obligatoire, destiné à fournir de

CNR va le plus loin. Il introduit les notions de droit au travail, de droit au repos et de sécurité de l'emploi qui doivent être garantie par la réglementation du travail notamment en matière de condition d'embauche et de licenciement. Cela passe aussi par le rétablissement et l'amélioration des droits syndicaux et notamment par un syndicalisme libre et indépendant, acteur de la vie économique et sociale du pays. L'élévation du niveau de vie (de nos jours on dirait du pouvoir d'achat) des travailleurs, est également au centre des préoccupations du CNR, par l'augmentation générale des salaires et le principe du salaire minimum. Pour les enfants, le droit à l'instruction et à la culture pour tous, « quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer ». Enfin, « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail » ainsi que le principe de la retraite par répartition vont constituer le socle du modèle social français toujours en vigueur aujourd'hui. Le programme du CNR prend également une dimension universaliste, car, et c'est une première, il revendique que tous ces nouveaux droit politiques, économiques et sociaux soient étendus aux populations indigènes de l'empire colonial. Et les auteurs du texte de conclure : « Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balaiera le régime de basse réaction instauré par Vichy et qui rendra aux institutions démocratiques et populaires l'efficacité que leur avaient fait perdre les entreprises de corruption et de trahison qui ont précédé la capitulation. »

Dès la Libération, le gouvernement provisoire de la République Française et les gouvernements qui suivront, vont s'attacher à mettre en oeuvre les grandes lignes du programme du CNR. En 1944, les femmes obtiennent le droit de vote. La même année, Pierre Laroque, résistant de la première heure, proche du général De Gaulle, sera nommé directeur de la Sécurité Sociale. Il sera chargé par le chef de l'État de l'organisation du futur organisme de sécurité sociale et sera à l'origine de la rédaction de la plupart des ordonnances, dont la première, celle du

4 octobre 1945, jette les bases du nouveau système : « art. 1<sup>er</sup> — Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent » D'ailleurs, le principe de sécurité sociale figure explicitement dans le préambule de la constitution de la IV<sup>ème</sup> République (13 octobre 1946), comme dans celle de la V<sup>ème</sup> République (28 septembre 1958). La loi du 22 mai 1946 posera le principe de la généralisation de la sécurité sociale à toute la population. Parallèlement, le système de retraite par répartition est mis en place avec l'ordonnance du 19 octobre 1945 qui crée le régime de base, puis la loi du 13 septembre 1946 qui généralise le système de l'assurance vieillesse à toute la population active ; les régimes complémentaires professionnels seront créés un peu plus tard. Les comités d'entreprise sont mis en place durant l'année 1945. En 1946 la durée hebdomadaire de travail est réduite à 40 heures (semaine de 40 heures), la même année, il est accordé une augmentation générale des salaires de 18%. Le SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) - ancêtre du SMIC - est créé en 1947. Entre 1946 et 1948, le gouvernement procède à une série de nationalisations des grandes entreprises dans les secteurs énergétique, les transports et la finance. Par ordonnances, le général De Gaulle nationalise les houillères en décembre 1944 et en janvier 1945 pour avoir collaboré avec l'ennemi, l'entreprise Renault est nationalisée sans compensation financière. En juin 1945, c'est au tour des transports aériens. En décembre 1945, les quatre plus grandes banques françaises sont également nationalisées et l'année suivante, 11 des plus importantes compagnies d'assurance. Par la loi du 8 décembre 1946, la production et la distribution d'électricité et de gaz sont nationalisées et donne naissance à deux nouveaux établissements publics : EDF et GDF. Après les années 50, le secteur nationalisé évolue peu, mais l'État continuera d'accroître ses participations minoritaires dans un grand nombre d'entreprises.

L'appel du 8 mai 2004 aura été assez peu entendu. Pourtant déjà à l'époque, le modèle social que

nous connaissons, directement issu du programme du CNR, mis en place à la Libération, était depuis longtemps exposés aux attaques et aux coups de boutoir des différents gouvernements qui n'ont pas attendu Sarkozy pour commencer à détruire l'héritage de la Résistance. Malheureusement, ces trois dernières années ont vu une accélération phénoménale du processus de démantèlement de tous nos acquis sociaux, ce qui n'a pas empêché les tenants de l'actuel pouvoir de célébrer la mémoire de la Résistance en plusieurs occasions. Hypocrisie ? Plutôt volonté de récupération partisane, à l'image du Président de la République qui impose aux enseignants la lecture de la dernière lettre de Guy Moquet en « oubliant » de dire que ce jeune résistant fusillé à l'âge de 17 ans, était aussi un militant communiste. Ou bien lorsqu'en mai 2007, encore simple candidat à la présidence, il venait se « recueillir » aux monuments aux morts du plateau des Glières, haut lieu de la Résistance savoyarde, à quelque jours du deuxième tour de l'élection. Expérience qu'il a d'ailleurs renouvelé en 2008 et qui a fait l'objet d'une vive contestation des anciens résistants. Dernier exemple, celui de l'actuel président de l'Assemblée Nationale, le député Bernard Accoyer, qui a tout fait pour empêcher la sortie d'un film documentaire (pressions sur les distributeurs et sur les exploitants de salle), dans lequel le journaliste lui pose les questions qui fâchent à propos de la politique du gouvernement actuel quelque peu contradictoire avec le discours qu'il venait à peine de terminer pour l'inauguration du nouveau musée consacré à la Résistance en Haute-Savoie.

La Résistance n'est pas l'apanage des héros en temps de guerre, elle doit être un combat quotidien et un combat de tous. C'est ce qu'affirme en tout cas les résistants dans leur appel du 8 mai 2004. Aujourd'hui, face à toutes les attaques que nous subissons, que ce soit au niveau national, avec une politique régressive d'une ampleur jamais vue et d'une rare violence, ou au niveau, plus modeste mais tout aussi grave, de notre ministère et de notre établissement, un seul mot d'ordre : « Créer c'est résister. Résister c'est créer. »

## Brèves de CMN...

### Mais que vont'ils encore nous inventer ?!

**Episode 1** : il y quelques mois, comme tous les agents contractuels, je recevais un courrier du CMN me demandant toutes sortes de documents (copie de diplômes...) et voire même des renseignements d'ordre privé (copie d'acte de divorce...) alors même que je travaille depuis de nombreuses années au CMN. Pour tout document justifiant de mon embauche, il serait en effet temps de s'en préoccuper.. Bon, allons, on peut comprendre qu'il faille réactualiser les dossiers même si sur certains points cela posait question...

**Episode 2** : maintenant que le CMN s'est enquit de ses agents qu'il a pourtant lui-même engagés, il est temps de faire plus ample connaissance. Et quoi de mieux que d'envoyer un questionnaire aux agents ayant un logement de fonction et de connaître les animaux qu'ils hébergent.

Une fois de plus, pourquoi pas. Après tout dans le locatif privé, le propriétaire indique si les animaux sont tolérés ou non, ou bien cela peut-être pour des mesures d'hygiène (imaginons une meute d'une vingtaine de chiens dans un logement, ou l'élevage de poules en batteries...), ou alors des mesures de sécurité (anaconda s'abstenir...).

Nous sommes donc censés répondre à des questions tel que « Y a-t-il des animaux vous appartenant vivant dans votre logement de fonction ? » J'en déduis donc que feu Médor que j'ai empaillé il y a trois ans et qui me reste toujours aussi fidèle que de son vivant, je ne peux le mentionner.

Nous devons également indiquer si nos bêtes ont un vétérinaire attiré et d'en indiquer le nom et l'adresse. Je ne voudrais surtout faire peur à personne mais si certains ont avoué avoir un animal et ne pas l'emmener régulièrement au vétérinaire, je ne serai pas étonnée qu'une dénonciation anonyme parte à la SPA sous enveloppe « Centre des monuments nationaux – Hôtel de Sully – Présidence ».

D'autres mentions sont demandées : espèce, race ou variété, date d'acquisition, nombre, identification (tatouage, puce, bague... ). Ayant lu le tableau à l'envers, j'ai donc répondu par l'identification et plus particulièrement par la bague mais n'ayant pas de volaille, j'ai indiqué pour espèce : humaine, date d'acquisition : date de mon mariage, nombre : monogame, identification : bague – alliance le numéro d'identification étant notre date de mariage gravée. Je me suis longuement posée la question si je devais déclarer l'araignée que j'ai au plafond, que mon mari est un cochon et mon fils est un paresseux... Je m'attend d'ici peu à d'autres genre de questionnaires sur ma santé, mes antécédents familiaux, mes dossiers scolaires, mon casier judiciaire depuis l'âge de mes trois ans, l'ensemble des revues auxquelles j'ai pu m'abonner, lecture de ma carte bibliothèque et mes orientations littéraires, intellectuelles, politiques, sexuelles... Au lieu de nous pondre des notes auxquelles on se doit de s'exécuter sans broncher, un peu d'explications ne feraient pas de mal... à bon entendeur, salut !

Signé : une ours mal léché

### **C'est agaçant toutes ces fables ...**

La politique du CMN glisse désormais vers des méthodes de bidouillage un peu troubles: pour preuve, les étranges rumeurs sur des choix ou des nominations d'agents avant même que les instances paritaires ne se soient réunies. Des rumeurs persistantes et qui inquiètent au point que les personnels en parlent de plus en plus clairement en se demandant si tout cela est bien sérieux. Et à l'instar de nos monuments où plus grand-chose ne se passe et qui n'offrent aujourd'hui aux touristes que le spectacle « pittoresque » de cachots épouvantables et autres profondeurs, nous voici plongés dans de bien sombres souterrains de la politique qui décide en sous-main.

Allez ! Ne faisons plus semblant de ne pas y croire. Des réseaux fonctionnent, c'est une rumeur peut-être, mais quelquefois on les voit même qui s'expriment en plein jour comme une réalité vite avouée vite effacée. Du copinage à peine caché. Une stratégie de management. Concours, examens, promotions, mutations... Bien sûr ce n'est pas systématique mais tout de même assez fréquent pour que l'on s'en étonne. Moi en tout cas, j'ai décidé de croire la direction générale du CMN lorsqu'elle explique de quoi et surtout par qui pourrait être composée telle ou telle équipe de monument alors même que les instances n'ont pas encore siégé à la DAG. Désormais je croirai dur comme fer que le CMN puisse vouloir s'orienter vers une autonomie de recrutement parmi les fonctionnaires sans avoir à attendre les avis des CAP. Au moins de cette façon la rumeur n'aura plus cours et le clientélisme qui se prépare sera vécu par tous comme une politique de management clairement établie. A moins que l'on ne réagisse... Après tout on n'est pas obligé d'accepter.

Laurence Arias  
Agent spécial - Cannebière, Marseille

### **L'abbaye et le philosophe ...**

Voltaire aurait apprécié, c'est certain. Quand on connaît son engagement contre l'Église... L'histoire est jolie, plutôt cocasse même. Allez je vous explique: le CMN a décidé de nommer un seul et même administrateur à la tête de Cluny et de Ferney Voltaire. C'est épatant, non ? Rendez-vous compte, pour une fois qu'il y a du peps dans la politique du CMN... Seulement voilà le journal de Cluny\* s'est exprimé sur l'évènement et là je dois dire que je déchanté un peu. Car le message est clair. On nous explique que Cluny est une abbaye d'exception, de prestige, quelle est « solide et romane », tandis que Ferney en comparaison serait un château... fragile. Nous y voilà ! La messe est dite. Et le match est lancé ! Parce que moi aussi je sais écrire l'histoire. C'est facile.

Solide veut dire excellence

Romane signifie tradition

Et nous pouvons entendre par clin d'oeil à la fragilité du château du XVIIIe siècle de Ferney : les Lumières et leurs philosophes ne représentent rien ou pas grand chose face à la grande histoire... du catholicisme... et de la chrétienté.

Je sais c'est une traduction personnelle mais bon j'assume, et de toute façon Voltaire se vend toujours en librairie, l'histoire de Cluny, un peu moins je pense. Alors échec et mat.

Malheureusement ce n'est pas tout. Car en plus de cette leçon très partisane sur la valeur historique des deux monuments, le même journal se fend d'un panégyrique lumineux pour souhaiter la bienvenue à l'administrateur : gentilhomme des temps modernes, spécialiste de Pierrefonds, du Mont Saint-Michel et de Jumièges, versé dans l'histoire des cathédrales... Et pourquoi pas chevalier de la table ronde aussi ? C'est sûr, je suis rassurée pour Ferney ! Mince alors ! Et on devrait en rester là ? Eh bien non. D'abord parce que je ne vois pas en quoi l'établissement public du CMN aurait à accepter de tels effets d'annonce un peu courts lancés sur son patrimoine (c'est une question de protection, non ?) et puis parce qu'il y a Voltaire justement et le domaine de Ferney. Pour mémoire, « L'affaire Calas » fut composée dans cette maison en 1762, et s'il faut aller plus loin alors je vais l'écrire noir sur blanc : Voltaire dénonça dans ce livre la condamnation à mort de Jean Calas prononcée par une Église qui pesait à l'époque très lourdement sur les décisions de justice. Il est vrai que le philosophe avait des mots plus durs pour parler de ces choses : intolérance, arbitraire, fanatisme, abominations, sectarisme, et tout ceci né d'un pouvoir que les bénédictins\*\* d'alors ont revendiqué jusqu'au crime\*\*\*. Oui, Voltaire avait sans doute raison, et je le vois qui, d'un air amusé, susurre à l'oreille du chevalier :

« - Vous êtes jeune, mon ami, mais déjà bien impliqué, moi je suis libre car je vis sans cour, sans conseil et sans culte... et Ferney vous est grand ouvert. »

Laurence Arias  
Agent d'accueil là-bas du côté du grand large.

\*in Cluny en direct, mensuel communal n°16, octobre 2009, et sur le site [www.bourgogne.cybercommunes.com](http://www.bourgogne.cybercommunes.com)

\*\* l'ordre de Cluny qui fêtera l'année prochaine, le 1100<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation...

\*\*\* une idée d'exposition, chiche?



# E p h é m é r i d e

DATE	REUNION	INTERVENANTS
01.10.2009	Panthéon, Notre-Dame	Pucci, Mayeur, Strappini
02.10.2009	Sainte-Chapelle	Pucci
02.10.2009	Réunion section Ile-de-France	
05.10.2009	Préparation conseil d'administration	Gontier, Méreau, Pucci
6-7.10.2009	Carcassonne : Souffrance au travail	Méreau, Arias
08.10.2009	Conciergerie	Pucci
8-9.10.2009	CCP contractuels	Mayeur, Grolet, Perherin, Pin, Lacomblez, Revaireau, Fernandes
13.10.2009	Conseil d'administration	Méreau, Gontier, Lalande
14.10.2009	Préparation CHS NOIDF	Pucci, Mayeur, Poudevigne, Acurio, Marrec, Daelman
15.10.2009	CHS NOIDF	Pouf, pouf, on prend les mêmes
16.10.2009	Négociation au ministère sur les vacataires	Monquaut, Pucci, Méreau, Strappini
	Rambouillet	Mayeur, Strappini
22.10.2009	Commission exécutive CGT Culture	Méreau, Pucci, Strappini, Gontier
26.10.2009	Préparation CTP	Méreau, Pucci, Mayeur, Strappini, Arias
	CTP	Toujours fidèles au poste !
02.11.2009	UGFF CGT	Monquaut, Pucci
02.11.2009	Domaine de Saint-Cloud	Méreau
03.11.2009	Préparation CHS Sud-Ouest	Méreau, Mayeur, Stephan, Joyeux, Thomas, Pader-Smith, Point
04.11.2009	CHS Sud-Ouest	Mais c'est bien sûr
05.11.2009	CCP	Méreau, Mayeur
10.11.2009	Bureau national CGT Culture	Méreau, Gontier
18.11.2009	Médecine de prévention : souffrance au travail Sully	Méreau
	Montcarret	Pucci, Mayeur, Joyeux
19.11.2009	Les Eysies	Mayeur, Joyeux, Pucci
20.11.2009	Sanxay, Charroux	Joyeux, Pucci, Méreau
25.11.2009	Conseil d'administration	Méreau, Gontier, Chemin, Lalande
25.11.2009	Prépa CHS Paris-Emmerainville	
26.11.2009	CHS Paris-Emmerainville	
03.12.2009	Pierrefonds	Pucci
7-11.12.2009	Congrès confédéral CGT	Pucci, Monquaut, Renault
8-9.12.2009	Commission exécutive du SNMH	
10.12.2009	CHS centre et est	
11.12.2009	CCP : changement de groupe	
14.12.2009	Sully : déménagement Porte des Lilas	Méreau, Pin
15.12.2009	Sully : devenir de Sully-Morland	Méreau, Pin
17.12.2009	Sully : Souffrance au travail	Méreau, Pin
28.12.2009	Joyeux anniversaire à Jean-Elie	

## Adh é r e z ... Ré - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à ..... mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :